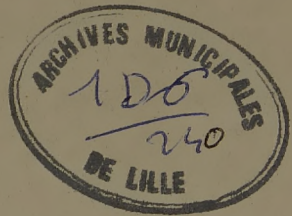


Procès Verbaux



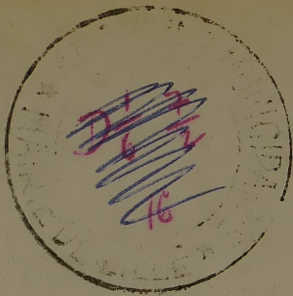
Travaux

Commission de la Voie Publique

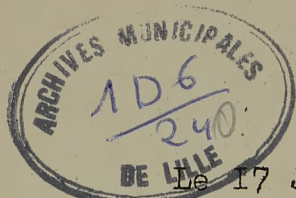
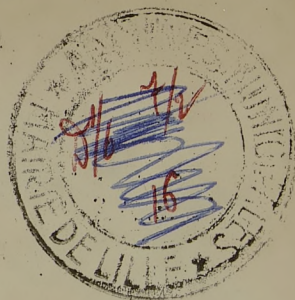
mandat Cordonnier

1945/1947

106/240



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE



Réunion du 17 Janvier 1945, à 18h.15

Procès-Verbal n°3

Le 17 Janvier 1945, à 18 heures 15, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Rousseau, conseiller municipal.

Présents : Mme Danel, conseillère municipale  
M.M. De Becker, conseiller municipal  
Doyennette, d°  
Janssens, d°  
Leclercq, d°

Excusé : M. Bogaert, d°

Assistaient à la réunion :

M.M. Van de Wièle, adjoint au chef du service de  
la Voie Publique,  
Richoux, Chef de bureau.

Le procès-verbal de la dernière réunion n'appelant aucune remarque, M. le Président propose d'aborder l'ordre du jour par l'examen des questions diverses.

M. Janssens, au sujet du kiosque à musique de la place du Concert, signale que cet édicule, dont l'utilité lui paraît contestable, nécessitera prochainement des travaux de restauration coûteux. Il se demande s'il ne serait pas plus sage d'en envisager la suppression. Cette idée sera transmise, à toutes fins utiles, à la Commission des Bâtiments.

Evoquant l'affaire Boitquin, M. Janssens donne quelques renseignements d'ordre privé concernant Mme Iberszer, marchande de fleurs, et déclare que la Commission n'aurait pas dû prendre en considération la situation de cette dernière.

M. Doyennette fait observer qu'avant la guerre les fleuristes vendant sur la Grand'Place étaient quatre et non trois.

M. le Président ajoute que, de toute façon, les cavités faisant l'objet de la "convoitise" de M.M. Boitquin, disparaîtront le jour - qui ne saurait tarder, souhaitons-le - où sera supprimé l'abri de défense passive aménagé sous le Grand Garde. Dans ces conditions, il n'apparaît pas expédient de revenir sur la décision prise antérieurement.

Il est ensuite passé à l'examen des rapports ci-après qui sont adoptés :

33 C2/V.P.- Candélabres d'éclairage électrique accidentés.  
Admission en recette.

34 C2/V.P.- Rétablissement des chaussées et trottoirs par suite de travaux effectués par des particuliers. Exécution des travaux par les soins de la Ville. Modification des tarifs.

...

35 C2/V.P.- Cession de matériaux. Admission en recette.

Dossiers transmis à l'Administration Municipale.

36 C2/V.P.- Demandes déposées en vertu du décret-loi du 9 septembre 1939. Avis à formuler.

La Commission émet les avis suivants :

1°- Avis favorable à la réouverture du commerce de M. Fernand Lejeune, demeurant 7 bis, parvis Notre Dame de Pellevoisin à Lille. Dans le cas où l'intéressé serait autorisé par l'Autorité supérieure à reprendre son activité, la Commission lui permettrait d'occuper un emplacement fixe rue Pierre Dupont.

2°- Avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce sollicitée par Mme Emilienne Douchet, demeurant 45 rue Léonard Danel. Si satisfaction est donnée par le Préfet, l'intéressée pourra occuper un emplacement fixe sur le terre-plein de la façade de l'Esplanade, à proximité du pont du Ramponneau.

3°- Avis défavorable en ce qui concerne Mme Devitte, venant de Coudekerque-Branche et Mme Declerque venant de Dunkerque, qui sollicitent l'autorisation d'exercer à Lille, comme marchandes ambulantes, la vente de poisson qu'elles pratiquaient antérieurement dans leur localité respective. Il est fait observer que la Ville de Lille n'est pas un centre d'accueil pour les évacués.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

37 C.2/V.P.- Installation d'un kiosque de publicité sur la place du Général de Gaulle.

M. le Président présente, en le commentant, un projet imaginé par M. Paul Lefebvre, gérant de la Société "Bourse Immobilière et Foncière", 184 rue Nationale, à Lille, et visant à édifier sur la place du Général de Gaulle, de l'autre côté de la colonne commémorative, un kiosque qui ferait le pendant de celui qui existe déjà. Ce pavillon serait identique à celui des Amis de Lille, du moins par l'aspect extérieur. Les vitrines contiendraient de la publicité. A l'intérieur, serait aménagé un bureau de renseignements où les intéressés trouveraient toutes les indications complémentaires sur les affaires annoncées.

La Commission unanime ne retient pas le projet.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

38 C.2.V.P.- Interdiction du stationnement sur les trottoirs de la place du Général de Gaulle. Examen de la réglementation.

Par suite de la pose, en 1940, de barrières en bordure du trottoir des grands cafés, la réunion des commerçants qui s'étendait jadis jusque sur la chaussée, dut se faire dans l'espace compris entre ces barrières et les façades des bâtiments. Il en résulta une grande gêne tant pour la circulation du public que pour les commodités des courtiers eux-mêmes. Les uns et les autres se plaignirent. Les Allemands intervinrent en vue de mettre un terme à cette situation.

C'est ainsi que la Municipalité fut amenée à prendre un arrêté interdisant le stationnement des piétons sur les trottoirs de la

Grand'Place, notamment le mercredi. Les habitués de la réunion commerciale de ce jour-là furent invités, pour leur part, à se rendre à l'Ancienne Bourse dont la cour avait été aménagée à cet effet par la Chambre de Commerce.

Depuis la libération, ces prescriptions ne sont plus observées. Les encombrements se produisent à nouveau.

M. le Président soumet le problème à ses collègues. Il s'agit de savoir s'il convient de tenir la main au respect de la réglementation susvisée ou s'il faut l'abroger.

Unanimement, la Commission juge préférable de la maintenir en vigueur. M. le Commissaire Central sera prié de la faire respecter.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

39 C2/V.P. - Circulation et stationnement des véhicules sur le territoire de la Ville. Réglementation.

Au cours de ces dernières années, un certain nombre de modifications ont été apportées, en raison des circonstances, aux dispositions de l'article 59 du Code des arrêtés municipaux régissant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de notre ville.

Il importe de revenir à l'état de choses existant avant la guerre, sauf à maintenir certaines modifications concernant :

- 1°- la suppression des sens uniques :
  - a) rue Alexandre Leleux;
  - b) rue de la Monnaie, de la place Louise de Bettignies vers la place du Concert;
  - c) rue Esquermoise, partie comprise entre la rue Basse et la rue Royale;
  - d) rue Royale, de la terrasse Sainte-Catherine vers la rue Esquermoise.
- 2°- le sens unique, rue Bernos;
- 3°- la circulation des véhicules aux abords du poste de distribution de gaz comprimé situé à proximité de la caserne Saint-Ruth (rues du Nord, de la Caserne Saint-André, Saint-Sébastien, Saint-André, du Magasin).
- 4°- la circulation des véhicules au parvis Saint-Maurice, dans la partie comprise entre la rue du Priez et la rue Schepers;
- 5°- le stationnement des voitures aux abords de l'Hôpital Militaire.

Tel est l'objet du projet d'arrêté qui adopte la Commission, sur proposition de son Président.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

40 C.2.V.P.- Taxe de déversement aux décharges publiques.  
Recettes 1944.

En 1939, la taxe de déversement aux décharges publiques variait, suivant la capacité des véhicules, dans les proportions suivantes :

tombereau	: 5 frs
bas-roues	: 10 frs
camion	: 20 frs

Durant cette année-là, le total des recettes atteignit 16.720frs.

L'expérience ayant démontré l'imperfection de cette base de taxation, la Commission de la Voie Publique, sur proposition du service, fixe, en séance du 30 septembre 1942, à 10 francs par mètre cube le taux de ladite taxe.

La mise en vigueur du nouveau tarif a produit, en 1944, la somme de : 199.860 frs.  
soit, par rapport à l'exercice 1939, un supplément de recettes de : 183.140 frs

La Commission est heureuse d'enregistrer cette information.

41 C.2/V.P.- Droits de voirie, de stationnement et d'occupation temporaire du domaine public communal. Recettes 1944.

Par suite de la réorganisation du service, en 1941, les diverses taxes de voirie ont produit, en 1942, sans augmentation du tarif, un supplément de recettes de :

168.615 francs

La mise en vigueur du nouveau tarif élaboré par le service, rapporta, en 1943, la somme de :

1.773.323 francs

soit un supplément de recettes, par rapport à l'exercice 1942, de :

911.123 francs

En 1944, les circonstances exceptionnelles que nous avons traversées, ont provoqué un léger fléchissement des recettes qui sont de l'ordre de :

1.678.795 francs

- en baisse, sur l'exercice 1943 de 94.528 frs
- en hausse, sur l'exercice 1942 de 816.595 frs.

Avec intérêt, la Commission examine le graphique qui lui est soumis et prend acte de cette information.

42 C.2/V.P.- Stationnement des taxis. Détermination des emplacements.

Le nombre des taxis autorisés à stationner sur le territoire de la ville va prochainement être augmenté. Il y a donc lieu de prévoir des points de stationnement.

Le syndicat des chauffeurs a demandé le rétablissement des stations de la Gare, du Théâtre, de Rihour, Richebé et Strasbourg.

Après examen des desiderata exprimés par le Secrétaire de cette organisation, la Commission, sur proposition de son Président, arrête comme suit la liste des emplacements à réserver aux taxis :

I.- Station de la Gare :

Toutes les voitures placées dans l'axe de la rue du Molinel, partie comprise entre la rue de Tournai et la rue Saint-Genois, l'avant tourné vers la Gare.

II.- Station du Théâtre :

Toutes les voitures placées Boulevard Carnot, le long du trottoir bordant le Grand Théâtre, de la place du Théâtre à la rue des Bons-Enfants, l'avant tourné en direction du Grand Boulevard.

III.- Station Richebé :

Voitures placées le long du trottoir bordant le square à la droite de la statue Faidherbe, l'avant tourné vers la place de la République.

IV.- Station de Rihour :

Huit voitures, contour de l'Hôtel de Ville, entre la rue Jean Roisin et le monument aux Morts, l'avant tourné vers la place de Rihour.

V.- Stationnement Strasbourg :

Trois voitures, en bordure du trottoir, entre les rues Masséna et Jacquemars Gielée.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

43 C.2/V.P.- Etablissement d'une enseigne de hauteur extra-réglementaire. Pétitionnaire : M. Crépin, 11 rue Gustave Delory.

Avis favorable à l'octroi de la permission sollicitée.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

x  
x x

La séance est levée à 19 heures 45.

Hôtel de Ville le 19 Janvier 1945

Vu :  
Le Conseiller Municipal délégué,  
signé : ROUSSEAU.

COMMISSION de LA VOIE PUBLIQUE



Réunion du 4 Juillet 1945

Procès-Verbal n° I



Le 4 Juillet 1945, à 18 heures 15, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Rousseau, adjoint au maire.

Présents : Mme LEROY, conseillère municipale  
M.M. DOYENNETTE, LEROY, LUSSIEZ, SOULIE,  
conseillers municipaux.

Excusés : M.M. DE BECKER, JANSSENS, ROGGEMAN, conseillers  
municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. BOSSARD, directeur du Service des promenades  
et jardins.

VAN de WIELE, adjoint au chef du service de  
la Voie Publique.

RICHOUX, chef de bureau.

M. Rousseau ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux commissaires. Il définit le rôle de la Commission qui est de préparer et d'instruire les affaires qui sont soumises à ses délibérations, sans préjudice du pouvoir propre du Conseil municipal, et attire l'attention sur l'intérêt qui s'attache, pour tous les membres, à bien s'inspirer des textes qui réglementent l'administration municipale, afin d'éviter d'avoir à revenir, le cas échéant, sur un avis ou une position pris inconsidérément.

La Commission procède ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

M. Doyennette demande que l'on fasse enlever l'important dépôt de terre se trouvant sur l'un des trottoirs du Boulevard du Maréchal Vaillant, face au Commissariat Central de police.

Le service est déjà intervenu à ce propos auprès du Commandant de Gendarmerie, Boulevard Louis XIV. Il renouvellera son intervention en y mettant l'insistance nécessaire.

M. Lussiez signale que l'immeuble portant le n° 4 rue de Bouvines, endommagé du fait d'actes de guerre, sert de dépotoir aux habitants du quartier.

Cet état de choses est connu du service qui s'emploie, depuis un certain temps déjà, à y remédier. Le propriétaire et le locataire ont été invités à faire obturer les parties béantes existant dans la façade. Mais ces personnes n'arrivent pas à se mettre d'accord pour faire effectuer les travaux. Le propriétaire estime que c'est l'affaire du locataire; le locataire soutient le contraire. Il importe cependant que cette situation ne dure pas indéfiniment. Si aucune suite n'est donnée, à bref délai, à notre mise en demeure, l'exécution d'office des travaux sera prescrite. Entre temps, la police sera, de nouveau, priée d'exercer une surveillance spéciale.

M. Lussiez souligne, par ailleurs, le danger que présentent les tranchées-abris de défense passive, notamment pour les enfants qui en font le lieu de leurs jeux. Il demande s'il ne serait pas possible de les supprimer, maintenant qu'elles sont devenues sans objet.

M. Rousseau indique que la question de la démolition des ouvrages de défense passive est actuellement à l'étude dans les services ministériels. Il donne connaissance d'une circulaire par laquelle M. le Préfet informe les Maires que M. le Ministre de l'Intérieur autorise les Communes, dans la mesure où elles prendront elles-mêmes en charge les dépenses :

1°- à combler les tranchées de circonstances non couvertes;

2°- à démolir et à combler les tranchées couvertes et simplement boisées, étant entendu que les boisages récupérés resteront la propriété de la Commune.

Dans tous les autres cas, une demande d'autorisation préalable devra être adressée au Préfet.

M. Rousseau ajoute que la dépense à engager pour démolir les quelque 3 kilomètres de tranchées et les 400 abris existant à Lille, est de l'ordre de plusieurs millions. Le problème est donc d'envergure et ne pourra être résolu qu'autant que l'Etat aura assuré le financement des travaux.

#### 47 C.V.P. - Eclairage publique - Extension -

M. Rousseau soumet à la Commission un projet d'extension de l'éclairage électrique dans un certain nombre de voies dotées de lanternes à gaz. Ce projet a été établi compte tenu du matériel dont nous disposons ou se trouvant actuellement dans le commerce; il serait réalisable avant l'hiver 1945-1946. Les frais de premier établissement sont évalués à 150.000 francs. La consommation et l'entretien des nouveaux appareils entraînera, chaque année, une dépense supplémentaire d'environ 215.000 francs.

La Commission agréé ce projet sans observation.

Transmis à l'Administration Municipale.

#### 48 C.V.P. - Fixation d'un tarif de location pour les palmiers et plantes vertes.

Les plantes sont actuellement de prix très élevés; de surcroît, elles sont, pour la plupart, irremplaçables. C'est pourquoi M. Bossard propose de rétablir pour les garnitures fournies par la Ville aux particuliers et aux sociétés locales, des frais de location conformément au projet de tarif ci-après établi sur la base du barème des fleuristes, lesquels demandent au minimum 1/10 de la valeur des plantes.

	<u>Par jour</u>	<u>Maximum</u>
Plantes fleuries	10 frs	3 jours
Plantes vertes en pot	10 frs	d°
Palmiers jusqu'à 1 mètre	30 frs	d°
Palmiers jusqu'à 2 mètres	50 frs	d°
Palmiers au-dessus de 2 m.	75 frs	d°
Troènes	20 frs	d°
Aucubas	20 frs	d°
Lauriers taillés	75 frs	d°
Par journée supplémentaire	50% en plus.	



Sur proposition de son président, la Commission agréée ce tatif, étant entendu que le prix minimum de location sera, dans tous les cas, de 500 francs, non compris les frais de transport.

Transmis à l'Administration municipale.

49 C.V.P. - Aménagement des squares Lardemer et Henri Ghesquière -

I - Le square Lardemer est, à l'heure actuelle, complètement dévasté. M. Bossard a dressé un projet d'aménagement de ce square en jardin convenant à la promenade et dont une petite partie serait réservée aux enfants.

Toutefois, il est à craindre que la réalisation de ce projet ne soit qu'éphémère : l'action des enfants aura tôt fait de la réduire à néant.

Peut être faudrait-il exercer une active surveillance ? Mais, ainsi que le fait remarquer M. Bossard, un seul garde n'y saurait suffire...

Au passage, M. Soulié signale que l'activité du garde de ce square laisse à désirer.

Après discussion, la Commission estime qu'il serait préférable d'envisager un aménagement d'un autre genre qui permette aux enfants de s'ébattre avec plus de liberté.

M. Bossard modifiera son projet en conséquence et le soumettra à l'Administration municipale.

II.- La Commission adopte le projet d'aménagement du square Henri Ghesquière tel qu'il lui est présenté. Un large espace sera réservé aux tout petits enfants. Le reste du jardin sera planté en arbres d'alignement dirigés en lignes régulières. Ce square conviendra parfaitement à la promenade et aux ébats des nombreux enfants du quartier. Des bancs pourront y être placés.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

50 C.V.P. - Construction d'un groupe de serres et aménagement d'un "Jardin des Plantes".

Le service des promenades et jardins dispose pour la multiplication des plantes et la conservation des végétaux destinés à la garniture des parcs et jardins, de serres situées au Jardin Vauban et au Jardin Botanique.

De l'avis du service des Bâtiments, " toutes ces serres désuètes, sont en mauvais état. Il serait souhaitable qu'elles soient remplacées par d'autres, plus importantes, plus conformes aux besoins de la Ville, et de fabrication inspirée d'une technique récente".

Mais au lieu de reconstruire les serres à leur emplacement primitif, il paraît plus raisonnable d'envisager la création d'un "fleuriste" municipal qui réunirait les diverses sections disséminées aux Palais Rameau, Jardin Vauban, Jardin botanique, Pépinière rue du Ballon, Cimetière du Sud.

Partant de cette idée, M. Bossard a élaboré un projet de "fleuriste" à établir sur les terrains dérasés de la porte de Douai, face à l'Institut Denis Diderot. Un "Jardin des Plantes" y serait également aménagé. Le tout formerait un ensemble digne de la Ville

de Lille. Cependant la construction des serres devra faire l'objet d'une première tranche de réalisations, eu égard à la nécessité qui s'impose de remplacer de toute urgence celles des Jardins Vauban et Botanique.

La Commission, sur proposition de son président, fait sien le projet qui lui est soumis.

Transmis à l'Administration Municipale.

51 C.V.P. Jardin du Palais des Beaux-Arts.

La question de la transformation du jardin situé devant le Palais des Beaux-Arts, a été portée avant la guerre, et à différentes reprises, devant l'Administration Municipale.

En bref, il s'agit de supprimer les grilles qui en interdisent l'accès et d'aménager cet espace en jardin accessible au public.

La Commission agréé le projet dressé par M. Bossard. Elle renvoie à la Commission compétente la question de la fermeture des baies du Palais au moyen d'un système de sécurité à déterminer.

Transmis à l'Administration Municipale.

Enfin M. BOSSARD informe la Commission que d'une façon générale, les plantations sont continuellement saccagées par le public. Il n'est pas rare que des arbres d'alignement soient volés, arrachés avec leur tuteur quarante huit heures après la plantation. Devant un tel état de choses le personnel des Jardins est découragé. Comme exemple M. Bossard cite le cas du Square du Ramponneau qui, replanté en décembre dernier est déjà complètement dévasté.

La Commission prend acte de ces informations après que M. Doyennette eut exprimé le vœu que soit supprimé le bassin dudit square.

52 C.V.P. Reconstruction des trottoirs. Admission en recette.

53 C.V.P. Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission en recette.

Ces rapports sont adoptés sans observation. Transmis à l'Administration municipale.

54 C.V.P. Emprises dans les trottoirs au titre de la défense passive. Remise en état des lieux.

Selon les prescriptions de la Défense Passive, les abris aménagés dans les sous-sols devaient disposer de deux issues, l'une formée naturellement par l'escalier desservant les caves, l'autre, dite sortie de secours, constituée par un débouché vers l'extérieur, le plus souvent vers la voie publique.

C'est ainsi que, durant ces dernières années, de nombreuses emprises ont été pratiquées dans les trottoirs, avec le consentement tacite des Administrations. Cette tolérance impliquait évidemment l'idée d'une remise des lieux dans leur état primitif à la fin des hostilités.

A l'heure présente les services des Ports et Chaussées procèdent à la démolition des dites installations, sans toutefois rétablir définitivement les lieux. Une discussion est même ouverte à ce sujet entre cette administration et la nôtre.

La plupart des particuliers s'en remettent entièrement aux services publics pour l'exécution de ces travaux. Quelques uns, cependant, n'ont pas hésité à consolider les saillies réalisées, au titre de la défense passive, sous forme de trappes, grilles, etc. Ils voudraient pouvoir conserver ces aménagements.

Or les dispositions des articles 243 et 244 du Code des Arrêtés municipaux impliquent l'absence de l'interdiction d'autorisation de toute saillie souterraine ou de surface de ce genre.

Dans ces conditions la Commission décide :

1° de rejeter toute demande tendant à obtenir l'autorisation de maintenir les emprises pratiquées dans les trottoirs depuis 1939;

2° de transmettre en justice les procès verbaux qui, le cas échéant, pourraient être dressés aux fins de démolition des constructions indûment exécutées, de restitution du sol et de rétablissement des lieux dans leur état primitif.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

55. C.V.P. Demande d'autorisation d'installer un étalage sur le trottoir des Etablissements Félix Potin situés à l'angle des rues Nationale et Esquermoise.

56. C.V.P. Demande d'autorisation d'installer un étalage sur trottoir au droit de l'Épicerie Lilloise 105 rue Gambetta.

La Commission, estimant que toute la largeur des trottoirs en question est nécessaire pour la circulation des piétons, émet un avis défavorable à l'octroi des permis sollicités.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

57. C.V.P. Demandes déposées en vertu du décret-loi du 9 Septembre 1939.

La Commission émet les avis suivants :

1° Avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce des quatre saisons sollicitée par M. Gaston Moerman, ancien prisonnier de guerre, demeurant 189 rue des Postes cité des Postes 30 à Lille.

2° Avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce des quatre saisons sollicitée par M. André Maury, ancien prisonnier de guerre, demeurant 107 Bd. de la Liberté à Lille. Dans le cas où l'intéressé serait autorisé par l'Autorité supérieure à exercer son commerce, la Commission lui permettrait d'occuper un emplacement fixe rue Pierre Dupont, et non rue Gambert, comme il le demande.

3° Avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce des quatre saisons sollicitée par M. Marceau Ducatez, ancien prisonnier de guerre, demeurant 50 rue des Stations à Lille.

4° Avis favorable à l'octroi de l'autorisation d'exercer le métier de remouleur sur la voie publique, sollicitée par M. Pierre Mayer, demeurant 13 rue du Bel Air à Lille.

5° Avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce de crème sollicitée par Melle Mélanie LEVY demeurant 24 rue Jean Jacques Rousseau, à Lille. Si satisfaction est accordée par le Préfet, l'intéressés pourra occuper un emplacement fixe Bd. de la Liberté, à proximité de l'entrée du Jardin Vauban.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

Pour terminer, M. Rousseau informe l'assemblée que le Conseil d'Administration a estimé trop élevée la somme de 238.900 F. demandée par M. Delberghe, entrepreneur d'élagage, pour l'abatage de quatre énormes peupliers au Cimetière de l'Est. Le service des Jardins a été chargé d'essayer d'obtenir de meilleures conditions.

La Commission prend acte de cette décision.

+  
+ +

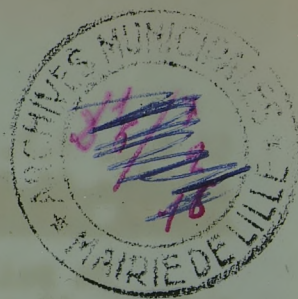
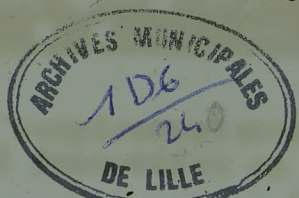
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19<sup>h</sup> 40.

Hôtel de Ville le 7 Juillet 1945

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 31 Octobre 1945

Procès-verbal n° 2



Le 31 Octobre 1945, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au Maire.

Présents : M.M. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS, LEROY Gabriel, LUSSIEZ, ROGGMAN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme LEROY, M. SOULIE, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. AUREL, ingénieur, chef du service de la Voie Publique.  
BOSSARD, directeur du service des Promenades et Jardins.  
RICHOUX, chef de bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Juillet n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'examen des questions diverses.

Des indications sont fournies par :

- M. DOYENNETTE, à propos de deux trappes de cave à faire remplacer 159-161, rue du Molinel
- M. ROGGMAN, en vue de la réfection d'un trottoir, 27 rue Francisco Ferrer, défoncé par des véhicules de l'armée anglaise.
- M. DE BECKER, qui souligne la nécessité de clôturer la propriété de la Ville sise à l'angle de la Place des Quatre Chemins et de la rue d'Iéna.
- M. JANSSENS, qui signale le non fonctionnement de deux appareils d'éclairage électrique rue Gambetta (marché de Wazemmes) et rue Corneille.
- M. ROUSSEAU, au sujet des sorties de secours des écoles George Sand et Paul Bert dont la démolition est demandée.

49 C2.V.P.- Aménagement du Square Lardemer

En vue de l'aménagement du Square Lardemer, complètement dévasté. M. BOSSARD avait dressé un projet de transformation de ce square en jardin convenant à la promenade et dont une petite partie serait réservée aux enfants.

Examinant cette étude, en séance du 4 Juillet dernier, la Commission avait estimé qu'il serait préférable d'envisager un aménagement d'un autre genre qui permette aux enfants de s'ébattre avec plus de liberté.

En conséquence, M. BOSSARD a modifié son projet. Il le soumet à l'Assemblée qui l'adopte tel qu'il lui est présenté.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

...../

61 C.2. V.P. - Relèvement du tarif de perception des droits de voirie, de stationnement et d'occupation temporaire du domaine public communal .

En raison de l'évolution des conditions économiques et monétaires, il apparaît expédient de procéder au relèvement de ce tarif en vigueur depuis le 1er Janvier 1943.

La Commission donne mandat au service d'étudier le problème et de lui soumettre des propositions.

62 C.2. V.P. - Stationnement des taxis. Révision des emplacements

Le nombre des taxis autorisés à stationner sur le territoire de la Ville de Lille étant passé de 50 à 80, le Syndicat des chauffeurs a demandé le rétablissement de certains points de stationnement aux abords du Grand Théâtre.

Après examen des desiderata exprimés par le Secrétaire de cette organisation, la Commission émet un avis favorable au stationnement des taxis :

- 1° Place du Théâtre : 7 voitures en file dans l'axe de la chaussée, en face de la Nouvelle Bourse.
- 2° Rue Léon Trulin :
  - 2 voitures en bordure de la partie antérieure (vers la Place du Théâtre) de l'embarcadère du mongy
  - 4 voitures en face des numéros 6 et 8, l'avant tourné vers la Place du Théâtre.
- 3° Boulevard Carnot : Toutes les voitures placées le long du trottoir bordant le Grand Théâtre, en direction du Grand Boulevard.

Dossier retourné au service pour la suite à donner

63 C.2 V.P. - Stationnement des voitures militaires aux abords de la nouvelle Bourse.

L'autorité militaire a demandé l'autorisation d'utiliser le parc de stationnement réservé aux taxis et situé Boulevard Carnot, le long du trottoir bordant le Grand Théâtre.

Il ne serait possible de satisfaire à cette demande qu'autant que les chauffeurs de taxis persisteraient à ne pas stationner sur cet emplacement.

La Commission charge le service d'en informer l'autorité militaire.

64 C.2 V.P. - Projet de remplacement du pont du Mont-de-Terre. Construction des rampes d'accès.

Il est envisagé de remplacer le pont du Mont-de-Terre par un pont qui se trouvera dans l'axe de la rue Mattéoti. Ce projet nécessite la reconstruction préalable de l'égout situé sous l'emplacement prévu pour les futures rampes d'accès. M. AUREL fait connaître à la Commission qu'il a réglé avec les différentes administrations intéressées les modalités d'exécution de cet ouvrage. Les travaux seront effectués en régie sous sa direction, le Service de

la Reconstruction assurant pour sa part la fourniture à pied d'oeuvre des matériaux nécessaires.

La Commission prend acte de cette communication.

65 C2/V.P. Projet de remplacement du baraquement se trouvant sur l'embarcadere des Tramways Mongy. Construction d'un kiosque moderne.

Le Directeur de l'E.L.R.T. a fait connaître son intention de substituer au baraquement qui se trouve sur le quai d'embarquement des lignes Lille-Dépôt et Lille-Tourcoing, un kiosque moderne de petites dimensions.

En 1939, la Ville avait donné son accord relativement à la construction de cet édicule.

La Commission ne peut dès lors qu'entériner cette décision.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

66 C2/V.P. Voies à grande circulation traversant le territoire de Lille. Suppression de leur caractère prioritaire.

Le service des Ponts et Chaussées a suggéré de faire supprimer le caractère prioritaire d'une partie des traverses des R.N. Nos 17,25,41 et 42 sur le territoire de Lille.

La Commission se déclare très favorable à la réalisation de cette suggestion. Toutefois, elle serait d'avis d'appliquer la mesure envisagée à toute la longueur des dites traverses de façon à uniformiser les règles de circulation dans la ville de Lille.

Dossier retourné au service qui exposera cette manière de voir à l'Administration compétente.

67 C2/V.P. - Circulation des piétons. Modification des barrières destinées à la canaliser vers les passages cloutés.

A la question de savoir si, pour des raisons d'esthétique, il n'y aurait pas lieu de supprimer tout ou partie des installations destinées à canaliser la circulation des piétons vers les passages cloutés, implantés place Général de Gaulle, places du Théâtre et de la République, M. le Commissaire Central a répondu qu'il ne lui apparaissait pas opportun de supprimer ces installations. "Le public écrit-il, est encore trop indiscipliné pour tenter cette expérience. On verrait ces places sillonnées en tous sens par les piétons, la police serait impuissante à faire respecter les règlements les concernant et les risques d'accident en seraient augmentés.

"Toutefois, quelques légères modifications sans danger pour les usagers sont susceptibles d'être envisagées.

"1°- Place de la République : Le passage clouté - côté Palais des Beaux-Arts - pourrait être rapproché de la place Richbé en déplaçant une rangée de clous.

"Suppression des installations au-delà vers le boulevard des Ecoles.

"Suppression de celles situées à l'angle de la Préfecture et du Boulevard de la Liberté ( cause d'accident les jours de manifestation où la foule s'écrase dessus ).

"Suppression de celles situées à l'angle de la rue Arnould  
"de Vuez.

"2°- Place Général de Gaulle: " En raison de la faible circula-  
"tion des véhicules entre la rue des manneliers et la rue des Sept  
"Agaches, les installations face à la Vieille Bourse entre la rue des  
"Sept Agaches et le kiosque à journaux pourraient être enlevées. Il  
"pourrait en être de même pour celles situées derrière la Déesse et  
"le Pavillon vitré devenues inutiles avec le rétablissement du parc  
"d'autos "

La Commission se range à cet avis

Dossier retourné au service pour exécution.

Sont ensuite adoptés, pour être transmis à l'Administration  
Municipale, les rapports ci-après :

67<sup>I</sup> C/2 V.P. - Travaux de voirie. Reconstruction de trottoirs. Récep-  
tion définitive.

68 C2/V.P. - Reconstruction des trottoirs. 2<sup>e</sup> trimestre 1945. Admis-  
sion en recette.

69 C2/V.P. - Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission  
en recette.

70 C2/V.P. - Reconstruction des parties d'égouts endommagés par faits  
de guerre dans les rucs du Faubourg de Béthune, Tourville, Gauthier  
de Châtillon, Avenue Butin. Décompte définitif.

71 C2/V.P. - Reconstruction en asphalte d'une partie des trottoirs  
du Boulevard de la Liberté, côté des numéros impairs compris entre  
la rue Nationale et le Boulevard Papin, et de diverses autres artè-  
res. I. Réception définitive. II. Décompte définitif.

72 C2/V.P. - Taille de pavés. Marché.

73 C2/V.P. - Transports hippomobiles pour exécution des travaux de  
voirie. Marché.

74 C2/V.P. - Redressement de la R.N. 349 entre la place Saint-André  
et le Pont Royal. Travaux exécutés par la Cie des T.E.L.B.

75 C2/V.P. - Bâtiments menaçant ruine. Frais d'expertises. Règlement.

+  
+

La séance est levée à 20 heures.

Prochaine réunion: Mercredi 7 Novembre 1945 à 18 h. 30

Hôtel de Ville, le 2 Novembre 1945

VU:  
L'Adjoint délégué,

ROUSSEAU

L'Ingénieur Chef du Service  
de la Voie Publique

P. AUREL

Le Secrétaire,

RICHOUX



COMMISSION de la VOIE PUBLIQUE

Réunion du 7 Novembre 1945

Procès-verbal n° 3



Le 7 Novembre 1945, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au Maire.

Présents : M.M. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS, LEROY Gabriel, LUSSIEZ, ROGGEMAN, SOULIE, conseillers municipaux,

Excusée : Mme LEROY, conseillère municipale .

Assistaient à la réunion : M.M. AUREL, Ingénieur, chef du service de la Voie Publique,  
RICHOUX, chef de bureau.

La séance ouverte, l'Assemblée procède immédiatement à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

76 C.2/ V.P. - Circulation et stationnement des marchands ambulants - Modification de la réglementation.

Voilà près d'un an, la Commission avait adopté une réglementation gouvernant les différentes formes d'activité des marchands ambulants.

Sans prétendre résoudre le délicat problème de la circulation, elle avait ainsi cherché à éliminer les causes de gêne résultant de l'emprunt anormal de la voie publique : en particulier, elle s'était donnée à tâche d'élargir les possibilités d'utilisation des artères principales de notre ville.

C'est ainsi qu'elle avait maintenu l'interdiction faite aux marchands des quatre saisons :

1°- de stationner en dehors des emplacements mis à leur disposition,;

2°- de circuler dans la zone dite du Centre après treize heures.

Différentes demandes, d'une part, certaines difficultés rencontrées dans l'application de ladite réglementation, d'autre part, ont rendu nécessaire et opportune la reprise du problème .

L'Assemblée est saisie de deux projets de modification des articles 206, 208, 209 et 210 du Code des arrêtés municipaux, l'un présenté au nom du Syndicat des marchands des quatre-saisons, l'autre par le Service de la Voie Publique.

Après une analyse minutieuse des textes en présence, la Commission décide :

1° - sur proposition du Service - M.le Recteur DUEZ, conseiller juridique de la Ville, ayant été consulté - : le maintien du système ancien d'une zone centrale où la circulation n'est permise que de huit à treize heures, mais de retrancher de cette zone un certain nombre de rues et de points de passage où la circulation des marchands ambulants en quête d'acheteurs sera totalement interdite (art. 206, § C).

2° - sur proposition de M. JANSSENS :

a) de faire prendre en charge au Service de la Voie Publique la délivrance des permis de circulation qui était jusqu'ici comprise dans les attributions du Service de la Collecte des droits de place - Recette Municipale - (art. 206, § f).

b) d'interdire aux marchands ambulants de s'arrêter à une distance inférieure à 20 mètres de la boutique d'un commerçant exerçant le même commerce.

c) d'autoriser le stationnement de trois marchands au droit de la palissade clôturant le terrain sis entre les numéros 77 et 85 de la rue du Molinel (art. 208) .

3° - sur proposition du Service : d'autoriser, à titre d'essai, le stationnement des marchands des quatre-saisons avenue Charles Saint-Venant, sur un emplacement à déterminer par le service . (art. 208):

4° - sur proposition de M. JANSSENS :

a) de ne pas accorder d'emplacement fixe sur la voie publique aux commerçants tenant boutique (art. 209);

b) d'indiquer expressément que " l'autorisation est strictement personnelle " (art. 210 § a);

c) de fixer de 7h. à 19h. sans interruption, les heures de vente sur la voie publique, aux emplacements où le stationnement des marchands des quatre-saisons et l'étalage de leur produits sont autorisés (art. 210 § c).

Le Service soumettra à la signature de M.le Maire un projet d'arrêté conforme aux décisions qui précèdent .

77.C.2/V.P. - Construction de ponts fixes en remplacement des ponts mobiles Vauban et de l'Hippodrome. Projets du service des voies navigables.-

La Commission prend connaissance du dossier que lui a transmis la Commission du Plan et de l'Urbanisme. Elle fait sienne la position prise par cette dernière en sa réunion du 3 Octobre dernier et souscrit pleinement à l'avis exprimé dans le procès-verbal de séance qui lui a été communiqué.

Dossier retourné au Service de l'Urbanisme.

78 C.2/V.P. - Remplacement des tramways dans le centre de la Ville. Délibération de la Chambre de Commerce de Lille.-

La Chambre de Commerce de Lille, considérant : - que l'accroissement de la circulation nécessite dès maintenant les moyens de décongestionner les artères de la Ville; - que les

tramways apportent à la circulation urbaine une gêne considérable dont se sont affranchies toutes les grandes villes modernes;

a émis le vœu, en sa séance du 27 Juillet 1945 : - que les tramways urbains disparaissent au fur et à mesure des nécessités de remplacement du matériel et qu'il leur soit substitué des trolleybus permettant d'utiliser une partie des installations actuelles ;

- que les lignes à maintenir jusqu'à amortissement du matériel soient celles qui n'encombrent pas le centre de la ville;

La Commission prend acte de cette suggestion à laquelle elle se montre favorable. Mais le problème étant de la compétence de la Commission des Services Publics, elle décide de transmettre le dossier à cette dernière.

79 C.2/ V.P. - Aménagement des avenues de Lille à Roubaix-Tourcoing et du Croisé Laroche. Délibération de la Chambre de Commerce de Lille.-

La Chambre de Commerce a adressé à M. le Maire un projet d'élargissement de la chaussée centrale des dits boulevards et de modification du Croisé-Laroche, projet dressé par M. GREBER, inspecteur général de la 1ère Circonscription d'urbanisme. Elle y a joint son avis sur la question.

La Commission prend acte de cette information.

Dossier retourné au Service de l'Urbanisme.

80 C.2/V.P. - Demandes de création de commerce déposées en vertu du décret-loi du 9 Septembre 1939-

La Commission émet les avis suivants :

1° - avis favorable à l'octroi de l'autorisation de création de commerce de pommes de terre fritessollicitée par M. Constant FLAMENT, demeurant, 13 rue de Poids, à Lille. Si satisfaction est accordée par le Préfet, l'intéressé pourra occuper un emplacement fixe, place Madeline Caulier, sauf au moment des marchés qui se tiennent sur cette place.

2° - Avis défavorable à l'octroi de l'autorisation sollicitée par:

- a) M. BESSAOUDI Rabah ben Amed, demeurant 21 rue des Augustins, à Lille;
- b) M. Henri LAHOUSSE, demeurant 14, rue du Dépôt, à Marcq-en-Baroeul;

3° - Avis favorable à l'octroi de l'autorisation sollicitée par:

- a) M. Louis BLECQ, demeurant 34, rue des Bouchers, à Lille;
- b) Mme Suzanne MONCHEAUX, demeurant 64, rue Saint-Sauveur, à Lille;
- c) M. Alfred EVENS, demeurant 117, rue des Postes, à Lille;
- d) M. Alexandre CASSANY, demeurant 33, rue Faraday, à Lille.

Dossiers retournés au Service pour la suite à donner.

81 C 2/ V.P. - Stationnement de véhicules sur la voie publique.  
Demande d'autorisation formée par M. Matthys, 14 rue Colbert.

Depuis un certain temps, d'importants stationnements de véhicules ont lieu en permanence au droit des immeubles situés 10, 13 et 14 rue Colbert, et occupés par M. Matthys, réparateur de pneus. De l'aveu même de ce dernier, environ 30 voitures, les unes succédant aux autres, se présentent quotidiennement à cet endroit, à l'effet d'y changer de roues, de pneus ou de parfaire la pression de ceux-ci. Il en résulte, pour la circulation sur cette chaussée large seulement de 5 m 50 et que sillonne un tramway, une gêne excessive et susceptible de provoquer des accidents. Le Service de la Voie Publique est intervenu à maintes reprises. Mais en vain: M. Matthys faisant observer que la disposition actuelle de ses locaux n'offre aucun accès aux voitures, lesquelles ne peuvent par suite être traitées que sur la voie publique. Il ajoute même, dans une lettre qu'il nous adresse en vue d'obtenir un permis de stationnement, que l'interdiction qui lui serait faite de poursuivre son travail dans les conditions ci-dessus exposées, entraînerait la fermeture de sa maison.

La Commission, en dépit de cette éventualité qui, en tout état de cause, doit pouvoir être évitée, ne voit pas la possibilité d'autoriser l'exercice de la profession de garagiste sur une partie du domaine public qui ne s'y prête nullement. Elle estime que M. Matthys se doit de rechercher le moyen de réparer les véhicules à l'intérieur de ses ateliers et décide, au nom des nécessités tirées de la circulation, de refuser le permis sollicité et, partant, d'interdire les stationnements dont il s'agit.

Dossier retourné au Service pour la suite à donner.

82 C2 /V.P.- Demande d'autorisation de stationnement à proximité de l'usine Le Blan, avenue de Bretagne, formée par M. Théodore Devos, marchand des quatre saisons, demeurant 28 avenue des Vachers à Lille

Avis favorable.

83 C 2/ V.P.- Installation d'un transporteur à rouleaux sur le trottoir des Etablissements Bouillet et Danset, rue Cabanis.- Demande de permis.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

+  
+ +

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Hôtel de Ville le 9 novembre 1945

Vu  
l'Adjoint délégué,  
A. ROUSSEAU

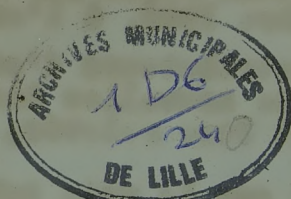
Le Secrétaire,  
RICHOUX

l'Ingénieur, Chef du  
Service de la Voie  
Publique,  
P. AUREL.

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 28 Novembre 1945

Procès-verbal n° 4



Le 28 Novembre 1945, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS, Mme LEROY,  
M.M. REGNIER, ROGGEMAN, SOULIE, conseillers municipaux.

Excusés : M.M. LEROY Gabriel, LUSSIEZ, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. AUREL, Ingénieur, Chef du service de la Voie Publique,

COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics

RICHOUX, Chef de bureau.

La séance ouverte, l'Assemblée procède à l'adoption d'un projet de marché présenté par M. COURTHEOUX en vue de l'achat de tuyaux et raccords pour le service des Eaux.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

La Commission passe ensuite à l'examen des questions diverses.

M. ROGGEMAN demande si le moment n'est pas venu de dégarnir des fils barbelés qui l'entourent, le terrain circonscrit par l'Avenue Julien Destrée, la R.N. 41 et le Boulevard du Président Hoover, et occupé naguère par l'Armée américaine. Il en résulterait un avantage pour les piétons et cyclistes qui pourraient ainsi utiliser la route traversant ce terrain.

Le service se mettra en rapport à ce sujet avec le service de l'Urbanisme et du Plan.

Mme LEROY signale les inconvénients résultant du manque d'éclairage dans certaines voies, notamment rue Saint-Genois.

M. ROUSSEAU fournit à ce propos tous renseignements utiles, précisant en outre que des indications sur le problème de l'éclairage seront d'ailleurs portées à la connaissance du public, par voie de presse. Un projet de note a été remis, à cet effet, à M. le Secrétaire Général.

M. REGNIER fait savoir qu'une tranchée ouverte par les Allemands dans la rue Henri Barbusse sert actuellement de décharge publique.

Il est pris note de cette information en vue du comblement de l'excavation.

Puis, l'Assemblée aborde l'examen du projet de relèvement du tarif de perception des droits de stationnement, de voirie et d'occupation temporaire du domaine public communal.

Le chapitre premier a trait aux stationnements sur la voie et autres lieux publics. Il est proposé de revaloriser les taxes qui

..../

le composent en affectant du coefficient 3 les taux fixés par délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 1942, à l'exception:

1°) des tarifs concernant les appareils distributeurs d'essence et la taxe annuelle sur les balcons qui, faute de nouvelles dispositions ministérielles ou législatives, ne peuvent être relevés;

2°) du droit sur les véhicules stationnant sur la voie publique qui sera doublé;

3°) de la redevance afférente aux supports à bicyclettes qui sera dorénavant fonction du nombre de logements de bicyclettes.

A part M. ROGGEMAN qui déclare s'abstenir en ce qui touche la taxe sur les terrasses de café et M. JANSSENS qui vote contre le relèvement des droits à percevoir sur les marchands des quatre saisons occupant un emplacement fixe sur la voie publique, les membres de la Commission adoptent le premier chapitre.

A l'unanimité, ils agrément à la suite le chapitre deuxième qui se rapporte au régime des autorisations de bâtir ou de réparer en bordure de la voie publique et dont les taux sont relevés dans la même proportion que ceux du précédent.

+  
+ +

Ayant épuisé ces deux chapitres, la Commission décide de reprendre l'examen des chapitres suivants au cours de sa prochaine réunion qui se tiendra le mercredi 5 décembre à 18 heures 30.

La séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 3 décembre 1945.

Vu:  
l'Adjoint délégué,  
ROUSSEAU.

Le Secrétaire,  
RICHOUX.

L'Ingénieur  
Chef du Service de la  
Voie Publique

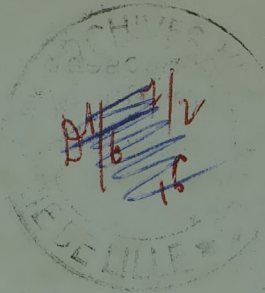
P. AUREL.

*M. le Secrétaire*



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 5 Décembre 1945



Procès-verbal n° 5

Le 5 Décembre 1945, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au Maire,

Présents : MM. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS, Mme LEROY, MM. REGNIER, ROGGMAN, SOULIE, Conseillers Municipaux,

Excusés : MM. LEROY Gabriel, LUSSEZ, Conseillers Municipaux.

Assistaient à la réunion : MM. AUREL, ingénieur, chef de service de la Voie Publique, RICHOUX, chef de bureau.

Après avoir adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion, l'Assemblée prend connaissance d'un arrêté en date du 1er décembre de M. le Préfet du Nord prescrivant, sur ordre du Gouvernement, des mesures de restriction relatives à la consommation de l'électricité. Aux termes de l'article 2 de cet acte, l'éclairage des voies publiques doit être réduit à 25 % de la puissance et de la consommation de 1938.

En application de ces dispositions, la Commission décide, sur proposition de M. DOYENNETTE, de demander au service des Bâtiments d'arrêter le fonctionnement du phare du beffroi. S'agissant de l'éclairage public proprement dit, il sera procédé, en principe, à la suppression :

- 1° - de l'éclairage du square de Jussieu ainsi que de certains monuments ;
- 2° - d'une lampe sur deux dans toutes les rues et places.

En outre, l'horaire d'extinction générale sera avancé de 15 minutes.

Le service est chargé de l'exécution immédiate de cette décision.

La Commission poursuit ensuite la discussion du projet de relèvement du tarif de perception des droits de voirie, de stationnement et d'occupation temporaire du domaine public communal.

Comme pour les chapitres 1 et 2, elle décide de proposer la revalorisation des taxes qui composent les troisième, quatrième et cinquième chapitres, en affectant du coefficient 3 les taux fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1942, à l'exception :

- de la taxe sur les distributeurs d'essence qui, faute de nouvelles dispositions ministérielles ou législatives, ne peut être relevée ;
- du droit sur les passerelles aériennes et les passages souterrains, qui sera quadruplé ;
- de la taxe sur les portes à glissières ou s'ouvrant extérieurement et les rideaux mécaniques en saillie dont le taux, en raison de son élévation, restera inchangé ;
- du droit sur les emprises en trottoirs et les caves sous les voies publiques, qui sera doublé ;

...../

- de la taxe sur les canalisations souterraines pour le transport de gaz sous pression qui passe de 0,75 à 5 Frs.

M. ROUSSEAU donne ensuite lecture, à la demande de M. JANSSENS, d'une lettre de protestation adressée par ce dernier à M. le Maire à propos du projet de relèvement du tarif des droits de stationnement concernant les marchands des quatre-saisons. La Commission prend acte et passe à l'ordre du jour. Elle adopte sans observation les rapports ci-après :

86 C 2/ V.P. - Rétablissement des chaussées et trottoirs par suite de travaux effectués par des particuliers. Exécution des travaux par les soins de la Ville. Modification des tarifs.

87 C 2/ V.P. - Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission en recette.

88 C 2/ V.P. - Reconstruction des trottoirs. Admission en recette.

89 C 2/ V.P. - Immeubles menaçant ruine. Frais d'expertise. Règlement.

90 C 2/ V.P. - Transports hippomobiles. Marchés.

91 C 2/ V.P. - Reconstruction d'égouts endommagés par faits de guerre. Marché.

92 C 2/ V.P. - Reconstruction de l'égout de la rue Denis du Péage endommagé par faits de guerre. Marché.

93 C 2/ V.P. - Étalages sur la voie publique. Demandes formées par les poissonneries Long-Duhamel -

Avis favorable à l'octroi des permis sollicités pour étalage au droit des immeubles sis 39, rue Masséna et 104, rue de Wazemmes.

Refus en ce qui concerne le n° 9, rue de Béthune, conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des arrêtés municipaux qui stipule qu'aucune concession d'étalage ne pourra être accordée sur les trottoirs de moins de deux mètres de largeur.

94 C 2/ V.P. - Demandes de création de commerce.

La Commission émet un avis favorable à l'octroi des autorisations sollicitées par :

Mme DEFAUX, rue Jeanne Hachette ;  
M. CHATELAIN Firmin, 19, rue de la Barre ;  
M. RIEILLANT Jules, 124, rue de Condé ;  
M. BARNOY Roger, 21, rue de Jemmapes ;  
M. DORCHIES Lucien, 133, rue Paul Lafargue ;  
M. MULDERMANS Albert, 66, rue du Faubourg des Postes ;  
M. LEFEVRE Cyrille, 170, rue des Postes ;  
M. MONTIGNIES Georges, 94, Boulevard Montebello ;  
M. MONTIGNIES Paul, 13, rue Davy ;  
M. DUDICOURT Constant, 10, rue Christophe Colomb.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Hôtel de Ville, le 6 Décembre 1945

Vu :  
l'Adjoint-délégué,  
ROUSSEAU

Le Secrétaire,  
RICHOUX

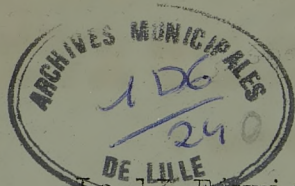
L'Ingénieur,  
Chef du Service de la  
Voie Publique,  
P. AUREL



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 13 Février 1946

Procès-verbal n° 6



Le 13 Février 1946, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au maire.

Présents : MM. DE BECKER, JANSENS, LEROY, ROGEMAN, SOULIE, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DOYENNETTE, Mme LEROY, M. LUSSIEZ, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion : MM. AUREL, ingénieur, chef du Service de la Voie Publique, BOSSARD, directeur du Service des Promenades et Jardins, RICHOUX, chef de bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 5 Décembre 1945 n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'examen des questions diverses.

M. DE BECKER demande l'inscription de la rue d'Arcole au programme d'extension de l'éclairage électrique des voies publiques.

La Commission prend bonne note de cette demande qu'elle examinera avec bienveillance lorsque les possibilités d'approvisionnement en matériel le permettront.

95 C.2 V.P. - Réfection du jardin de l'avenue du Peuple Belge.-

Le jardin de l'avenue du Peuple Belge, et en particulier les bassins qui s'y trouvent, sont en mauvais état. Une remise en état s'impose. M. BOSSARD a demandé au Service des Bâtiments de procéder à l'évaluation de la dépense à engager.

La Commission prend acte de cette information.

96 C.2 V.P. - Location du square Lardemer et du Jardin des Mères.-

La question est posée de savoir s'il convient d'envisager la location de ces jardins.

La Commission est d'avis : a) de ne pas autoriser la location du Jardin des Mères; b) de louer, le cas échéant, le square Lardemer, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire de 4.000 Francs.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

97 C.2 V.P. - Plantation d'arbres, Boulevard Carnot.-

M. BOSSARD soumet à la Commission un projet de plantation à réaliser Boulevard Carnot. L'arbre qui paraît le plus indiqué est le sophora du Japon. Les travaux seront effectués en liaison avec le Service de la Voie Publique sans qu'il soit besoin de demander de crédits supplémentaires.

La Commission fait sien le projet qui lui est présenté.  
Dossier retourné au Service pour la suite à donner.

98 C.2 V.P. - Modification du tarif de location des palmiers et plantes vertes.-

L'application du tarif actuellement en vigueur s'est révélée parfois difficile. Il apparaît dès lors utile de préciser ce tarif.

La Commission propose l'adoption du tarif suivant :

	<u>1 à 3 jours</u>
Plantes fleuries.....	10 Frs
Plantes vertes en pot.....	10 Frs
Palmiers jusqu'à 1 mètre.....	30 Frs
Palmiers jusqu'à 2 mètres.....	50 Frs
Palmiers au-dessus de 2 mètres.....	75 Frs
Troènes.....	20 Frs
Aucubas.....	20 Frs
Lauriers taillés.....	75 Frs

Par série de 3 jours supplémentaires, 50 % en plus du tarif initial, à chaque reprise et avec un maximum de 8 jours.

Toute période commencée est comptée comme période accomplie.

Les transports, effectués obligatoirement par les Services municipaux, sont comptés en sus.

Dans tous les cas, le prix minimum de location est de 500 Frs non compris les frais de transport.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

99 C.2 V.P. - Expositions annuelles de la Société d'Horticulture du Nord de la France. Avis.-

La Commission prend connaissance d'une lettre par laquelle la Société d'Horticulture du Nord de la France informe M. le Maire de son intention de "faire revivre les manifestations qui se plaçaient avant-guerre dans le cadre des activités lilloises, à savoir le "Grand Marché aux fleurs qui se tenait sur la Grand'Place et la "Grande Exposition d'automne qui avait lieu au Palais Rameau".

Appelée à donner son avis, la Commission se montre favorable à la tenue d'un grand marché aux fleurs sur la place Général de Gaulle, aux dates prévues, c'est-à-dire du 24 au 27 Avril prochain. Par contre, elle doit devoir faire toutes réserves quant à la recevabilité de la demande concernant l'exposition d'automne au Palais Rameau en raison :

1°- de l'état actuel du revêtement du Palais Rameau qui ne semble pas pouvoir supporter sans risque de détériorations graves des charrois de lourd tonnage;

2°- de la difficulté de trouver du gazon à proximité de la ville;

3°- de la disparition de la quasi-totalité du matériel d'exposition de la dite Société;

4°- du coût élevé des transports évalués approximativement à 30.000 Frs et de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Service des Promenades et Jardins de prendre cette dépense en charge;

5° de l'indisponibilité d'une grande partie du personnel dudit service qui, à cette époque de l'année est employé au nettoyage des cimetières.

En conséquence a) le service de la Voie Publique est chargé de préparer un projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire pour l'occupation de la Place du Général de Gaulle; b) le service des Promenades et Jardins demandera à l'Administration Municipale de statuer sur le problème relatif à l'exposition d'automne au Palais Rameau.

100 C2 V.P - Eclairage public. Extension

I - Avenue de Dunkerque - La Cie Cle du Gaz procède actuellement à l'étude d'un projet d'électrification de l'avenue de Dunkerque qui est commune aux villes de Lille, Lambersart et Lomme.

La question posée est de savoir si la Ville de Lille accepterait de participer à la réalisation de ce projet en prenant en charge la dépense correspondant à l'équipement de la partie mitoyenne de l'avenue de Dunkerque située sur son territoire entre la rue Hégel et la rue du Marais de Lomme, étant entendu que le matériel serait d'un type unique à déterminer.

La Commission émet un avis favorable de principe.

II.- RN 349, entre l'extrémité de la rue Royale et la limite du territoire - En nous informant que la Ville de Saint-André envisage l'installation de l'éclairage électrique dans la traverse de la R.N. 349, la Cie Cle du Gaz a appelé l'attention de la Ville de Lille sur l'intérêt qui s'attache à la réalisation simultanée de l'éclairage dans la partie de la R.N. 349 comprise entre l'extrémité de la rue Royale et la limite du territoire.

La Commission retenant cette suggestion émet un avis favorable de principe.

Dossier retourné au Service pour la suite à donner.

101 C2/V.P - Reconstruction partielle du collecteur Ouest endommagé par faits de guerre. Adjudication restreinte.

102 C2/VP - Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission en recette

103 C2/V.P - Reconstruction de trottoirs. 4e trimestre 1945. Participation des propriétaires. Admission en recette.

Ces rapports sont adoptés sans observation. Transmis à l'Administration municipale.

104 C2/V.P - Circulation des tramways aux abords de la place de la Gare.

Pour prendre leur voie normale, les voitures supplémentaires des lignes C.D.T.E.J., que la Cie des T.E.L.B. met en circulation à certaines heures d'affluence, effectuent à l'intersection des rues Faidherbe et du Priez des manoeuvres particulièrement gênantes pour la circulation générale.

Afin de remédier à cet état de choses, le service est intervenu auprès de la Cie des T.E.L.B. qui s'est engagée à modifier l'itinéraire des voitures C.D.T.E. entre le dépôt et leur tête de ligne, de manière à supprimer toute manoeuvre à proximité de la place de la Gare, tout au moins en ce qui touche l'arrivée des voitures en question. Les nouvelles dispositions envisagées entreront en vigueur le 18 Février 1946.

La Commission prend acte de cette information.

105 C2/V.P - Création d'un parc d'autos place de l'Arsenal.

Le stationnement des véhicules place de l'Arsenal perpendiculairement au trottoir longeant le mur de clôture situé entre la rue de l'Hôpital militaire et la rue des Poissonceaux ne présente aucun inconvénient au point de vue de la circulation et ne gêne aucunement les riverains. Cet emplacement, bien que non officiellement reconnu comme parc, était considéré cependant comme tel avant la guerre.

En conséquence, la Commission estime expédient et nécessaire d'affecter réglementairement à l'arrêt des véhicules, cette portion de la place de l'Arsenal.

Dossier retourné au service pour établissement d'un projet d'arrêté à soumettre à la signature de M. le Maire.

106 C2 V.P - Réglementation concernant la pose des enseignes lumineuses.

Afin d'uniformiser les règles gouvernant le régime des saillies sur la grande voirie et la voirie vicinale d'une part, et la voirie urbaine d'autre part, il apparaît souhaitable de ramener à trois mètres au lieu de 3 m 40 la hauteur au-dessous de laquelle la pose des enseignes lumineuses ne peut être autorisée.

La Commission est d'avis de modifier en ce sens les dispositions de l'art. 254, § 1er du Code des Arrêtés Municipaux.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

107 C2/V.P - Etablissement d'enseignes de hauteur extra-réglementaire a) 45 rue des Tanneurs b) 282, rue Léon Gambetta

Avis favorable à l'octroi des permissions sollicitées.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

108 C2/V.P - Demandes de création de commerce.

Avis favorable à l'octroi des autorisations sollicitées.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

109 C2/V.P - Suppression du "droit de voirie" sur les marchands ambulants. Avis

A plusieurs reprises, M. JANSSENS, Conseiller municipal a mis en discussion la légalité de la taxe perçue sur les marchands ambulants qui vendent leurs marchandises sans occuper d'emplacements fixes sur le domaine public. Tout récemment, M. JANSSENS, secrétaire général du Syndicat des marchands ambulants dits des quatre saisons, a cru devoir adresser une réclamation à M. le Préfet du Nord.

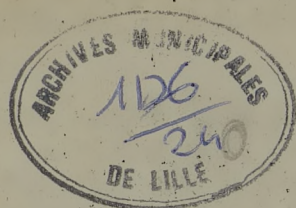
Jusqu'ici, la Ville, à l'instar d'autres grandes villes, comme Bordeaux, notamment, avait maintenu cette taxe en dépit des attaques dont elle avait été l'objet. Cependant, en raison de l'insistance de M. JANSSENS, elle avait jugé bon de n'en plus relever le taux qui est ainsi resté inchangé depuis 1943.

Maintenant que la question de légalité a été portée devant l'Autorité supérieure, la Commission de la Voie Publique pense qu'il serait difficile de vouloir appliquer plus longtemps cette taxe, bien que sa suppression doive entraîner une perte relativement importante pour la Ville et elle serait d'avis de la supprimer purement et simplement. Toutefois, la question n'étant pas précisée-ment de sa compétence, elle la transmet, pour attribution, aux Commissions des Halles & Marchés & des Finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

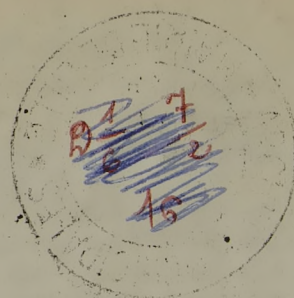
Hôtel de Ville, le 16 Février 1946 L'Ingénieur du  
Vu, l'Adjoint délégué: ROUSSEAU Le Secrétaire: RICHOUX Service de la V.P: AUREL

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Réunion du 30 Avril 1946

Procès-verbal n° 7



Le 30 Avril 1946, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Présents : MM. DOYENNETTE, JANSSENS, LEROY, ROGGMAN, SOULIÉ, Conseillers Municipaux

Excusés : M. DE BECKER, Mme LEROY, M. LUSSIEZ, Conseillers Municipaux.

Assistaient à la réunion :

MM. AUREL, Ingénieur, Chef du service de la Voie Publique,  
COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des services publics,  
RICHOUX, Chef de Bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 13 Février 1946 n'appelant aucune remarque, la Commission procède à l'examen des rapports ci-après qui sont adoptés sans observation :

S.P. - Distribution d'eau. Stérilisation par la chloramine. Révision de marché

S.P. - Distribution d'eau. Modification au règlement de la distribution portant création de redevances.

S.P. - Affaissement du sol part suite de la rupture d'une canalisation d'eau. Dégâts à une camionnette. Règlement.

Dossiers transmis à l'Administration municipale.

111 C2/V.P - Suppression du P.N. de la porte d'Arras. Réalisation du nouveau tracé des lignes L et C des T.E.L.B.-

Connaissance prise du dossier qui lui est communiqué, l'Assemblée, examinant la question du strict point de vue de la circulation, se range à l'avis émis par la Commission des Services Publics en séance du 16 Mars 1946 et suivant lequel "la ligne L venant de la rue d'Artois tournerait place Jacques Febvrier vers la gare de Lille-Sud et la ligne C emprunterait la rue d'Arras dans toute sa longueur, franchirait le passage supérieur et desservirait le Faubourg et Wattignies".

Dossier retourné aux Services Publics pour la suite à donner.

112 C2/V.P - Eclairage public.-

Le Chef du Service fait un exposé de la situation de l'éclairage public.

Prenant acte de cette communication, la Commission :

a) donne un avis favorable de principe à la mise à l'étude d'un projet d'électrification de la Route d'Arras entre le passage à niveau et la limite du territoire, projet à réaliser en accord avec la Commune de Fâches-Thumesnil.

b) Approuve l'installation de treize lampes électriques en remplacement des appareils au gaz subsistant dans les rues Saint-Genois, Sainte-Anne, Louis Niquet, Détournée, de l'A.B.C., du Court Debout, des Fossés et Schepers.

c) Manifester sa satisfaction de l'annonce d'une prochaine remise en service de l'éclairage au gaz dans Lille intra-muros, les faubourgs de Béthune, et des Postes. Elle déplore toutefois que des raisons techniques fassent obstacle à l'extension pour l'hiver prochain, de cette mesure aux quartiers des Bois-Blancs, Fives, Saint-Maurice, Erg d'Arras et Erg de Douai. Aussi envisage-t-elle de réserver à l'électrification semi-provisoire de ces quartiers déshérités le matériel électrique que le service pourrait se procurer.

d) décide de renvoyer pour attribution à la Commission des Services Publics la demande présentée par la Compagnie Continentale du Gaz et tendant au relèvement de la participation forfaitaire de la Ville dans les dépenses d'entretien du matériel électrique.

II3 C2/VP - Stationnement d'autobus rue Léon Trulin. Demande de la Cie E.L.R.T.

M. le Directeur de l'E.L.R.T. a demandé l'autorisation de laisser stationner rue Léon Trulin au droit des embarcadères de la Cie, un autobus qui assurera prochainement un service entre Lille et Halluin.

Or, dans l'état actuel de la réglementation, les deux seuls points de stationnement prévus pour les véhicules de transport en commun sont situés square de Jussieu d'une part, et rue Enrico Ferri, avec arrêt avenue Charles Saint-Venant d'autre part. Comme il n'est pas permis de déroger par une mesure individuelle à une telle disposition d'ordre réglementaire, la Commission ne peut donner une suite favorable à la demande dont elle est saisie.

Dossier retourné au service pour en informer le demandeur.

II4 C2/V.P. - Installation de bascules pèse-personnes. Pétitionnaire: M. Daure, 10 rue du Curé Saint-Etienne.

M. Daure, agent régional de la Société des Bascules automatiques a demandé l'autorisation de placer des bascules pèse-personnes à proximité de chacun des kiosques à journaux se trouvant aux endroits suivants:

- place de Strasbourg;
- place de la Nouvelle Aventure;
- Place du Théâtre;
- rue du Molinel, près de la rue de Paris.

Tenant compte des nécessités de la circulation la Commission émet un avis:

a) favorable à l'octroi du permis sollicité pour les places de Strasbourg et de la Nouvelle Aventure.

b) défavorable à la délivrance de l'autorisation d'installer des appareils place du Théâtre et rue du Molinel.

D'autre part, elle ne voit pas d'inconvénient au déplacement de la bascule en service place de la Gare. Cet appareil pourra être placé à l'entrée de la rue de Tournai, dans l'encoignure formée par le premier pilastre et la façade latérale de la Gare.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

II5 C2/VP. - Stationnement des marchands de fleurs aux abords de la Gare.

Les marchands de fleurs sur éventaires ont sollicité, à différentes reprises, l'autorisation de stationner dans les voies du centre de la ville, particulièrement propices à leur commerce. Pour des raisons tirées des nécessités de la circulation, satisfaction n'avait pu leur être donnée et les intéressés s'étaient vus contraints d'exercer leur activité dans des artères moins passantes.

La Commission de la Voie Publique, cependant, poursuivait la recherche d'une solution d'équilibre entre l'exercice du commerce des dits marchands et les exigences de la circulation. C'est ainsi que, sur proposition de son Président, elle croit pouvoir suggérer d'étendre le marché aux fleurs coupées prévu par les articles 960 et suivants du Code des arrêtés municipaux au terre-plein central de la place de la Gare. En effet, l'occupation de cet emplacement par des marchands de fleurs ne serait pas de nature à entraver la circulation générale. Sans doute, conviendrait-il de ne pas y installer d'abris mobiles plus ou moins disgracieux : l'exposition et la vente devraient s'y faire uniquement au moyen d'éventaires ou de paniers. Sous cette réserve inspirée d'un souci de sauvegarde de l'esthétique, rien ne semble faire obstacle à l'extension du marché aux fleurs coupées sur la place de la Gare.

La Commission des Halles et Marchés sera saisie de ce problème qui relève de sa compétence.

II6 C2/V.P. - Parcs de stationnement pour autos. Proposition de M. JANSSENS

Faisant état de la perception du droit de stationnement dû par les possesseurs de véhicules occupant privativement et dans un intérêt particulier de caractère patrimonial une portion de la voie publique - droit perçu, par exemple, sur les marchands dont les voitures stationnent aux abords des marchés - M. JANSSENS avait émis l'idée d'imposer le paiement d'une taxe aux automobilistes utilisant les parcs de stationnement aménagés dans la ville.

Le chef du service fournit des explications à ce sujet. Il fait tout d'abord observer que la perception des droits de stationnement aux abords des marchés est de la compétence des services de la 3ème Division (Collecte des droits de place). Il indique ensuite qu'en matière de stationnement il convient toujours de faire la discrimination entre l'utilisation normale et l'usage anormal du domaine public. Ce n'est qu'au cas où le pouvoir de police ne rencontre pas un droit d'arrêt nécessaire ou légitime, c'est à dire quand le conducteur n'a pas à accéder à un immeuble où à le desservir, qu'il recouvre la plénitude de son exercice et peut assujettir les usagers à la formalité de l'autorisation et au paiement d'une taxe.

Or, s'agissant des parcs d'autos, dans la plupart des cas l'occupation est imposée à l'usager dans l'intérêt de la circulation et non accordée à celui-ci dans un intérêt essentiellement privé. Aussi serait-ce une erreur de tirer comme conséquence de ce pseudo-stationnement :

- 1° - La possibilité d'une autorisation préalable;
- 2° - L'imposition d'une taxe dite de stationnement s'il existe dans certaines grandes villes des parcs payants, la taxe

ne correspond pas à un usage anormal de la voie publique mais à un gardiennage: c'est la rémunération d'un service rendu.

En bref, l'idée n'apparaît pas intéressante à retenir du point de vue financier. M. JANSSENS en convient et retire sa proposition.

II7 C2/VP - Stationnement des marchands des quatre saisons dans la rue du Molinel

I. - Demande d'emplacement formée par Mme VASSEUR-LELEU, 37 rue de la Clef à Lille

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

II.- Demande de changement d'emplacement formée par Mme CASIER, 23, rue Pascal à Lille.

La pétitionnaire occupe présentement une place devant l'immeuble portant le n° 93. Elle voudrait être autorisée à s'installer au droit de la palissade clôturant le terrain sis entre les numéros 77 et 85.

La Commission serait d'avis d'accueillir favorablement cette demande. Toutefois, M. JANSSENS fait remarquer qu'il y aurait peut-être intérêt à instituer, dans un but d'équité, un système de roulement pour l'occupation périodique des places qui sont d'inégale valeur au point de vue commercial.

La Commission accepte de confier au syndicat des marchands ambulants dit des quatre saisons, le soin d'établir et d'appliquer, au mieux des intérêts de ses membres, les règles à observer pour l'occupation à tour de rôle des emplacements fixés par la Commission.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

II8 C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement pour la vente de crème glacée à proximité de l'entrée du Jardin Vauban, Boulevard de la Liberté.

Pétitionnaire: M. POURCELET, rue du Gros Gérard, cour du Beau Bouquet à Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

II9 C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement pour la vente de pommes de terre frites à proximité du Pont du Ramponneau

Pétitionnaire: Mme POUPAERT, 207 rue d'Iéna à Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

I20 C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement pour la vente de fruits à l'angle des rues Racine et d'Iéna

Pétitionnaire: M. DEMYNCK, 33 rue de Magenta à Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

Dossier retourné au service pour la suite à donner.

I21 C2/VP - Etablissement d'une enseigne excédant les limites du gabarit, 7 rue des Arts.

Pétitionnaire: Mme DESTOMBES, y demeurant.

Avis favorable à la délivrance de la permission demandée.



I22 C2/VP - Enseignes placées à une hauteur insuffisante, soit sans autorisation, soit en violation des dispositions des permissions y afférentes :

- 100, rue Solférino
- 6, rue Nicolas Leblanc
- 54, rue du Molinel
- 55, rue de Béthune
- 78, boulevard Victor Hugo

La Commission donne mandat au service de poursuivre la régularisation de ces installations par tous moyens et voies de droit.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner.

I23 C2/VP - Reconstruction d'égouts endommagés par faits de guerre. Demande d'agrément.

I24 C2/VP - Cession de vieux matériaux. Admission en recette.

I25 C2/VP - Appareils d'éclairage accidentés. Admission en recette.

I26 C2/VP - Déplacement d'un appareil d'éclairage électrique. Admission en recette.

I27 C2/VP - Reconstruction d'égouts endommagés par faits de guerre dans les rues du Faubourg de Béthune, de Tourville, Gauthier de Châtillon, et avenue Butin. Réception définitive.

I28 C2/VP - Transports automobiles pour l'exécution des travaux de voirie. Marche.

Ces rapports sont adoptés sans observation.

Transmis à l'Administration municipale.

I29 C2/VP - Transports hippomobiles pour l'exécution des travaux de voirie. Marche.

Pour parfaire les moyens mis à la disposition du service pour assurer l'approvisionnement régulier des chantiers des travaux de voirie, diverses entreprises susceptibles de fournir des transports hippomobiles ont été consultées.

Six maisons ont accepté d'effectuer ces transports. Les prix de règlement seront basés sur le tarif fixé par l'autorité supérieure, tarif sur lequel les intéressés ont consenti un rabais de 15 %.

Il est à observer que ces conditions sont très avantageuses pour la Ville ; elles n'ont pu d'ailleurs être obtenues qu'en raison du caractère accessoire que présente ce genre d'activité pour des maisons se livrant principalement au commerce.

Rapport adopté et transmis à l'Administration municipale.

I30 C2/VP - Entretien des voies publiques - Fourniture de 5.000 tonnes de sable.

Etant donné l'instabilité des conditions économiques et afin d'éviter que les soumissionnaires ne majorent leurs prix en prévision de l'augmentation des tarifs de transport et de main d'oeuvre, il a été jugé expédient de ne faire porter les offres que sur la valeur du matériau au lieu d'extraction. Quant aux frais de transport et de déchargement, ils seront avancés par le fournisseur et feront l'objet d'un simple remboursement sur production de pièces justificatives. En outre, il a été fait un large appel à la concurrence ; onze négociants ont été consultés ; trois offres ont été reçues.

Grâce à ces dispositions, il a pu être obtenu un prix aussi bas que possible : 81 Frs 60 la tonne départ.

Rapport adopté et transmis à l'Administration municipale.

\*

+ +

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Hôtel de Ville, le 4 Mai 1946

Le Secrétaire,

RICHOUX

L'Ingénieur,  
Chef du service de la  
Voie Publique,

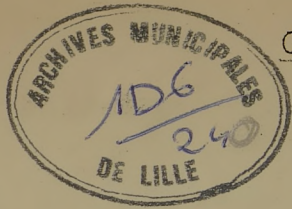
P. AUREL

Vu :

l'Adjoint-délégué,

ROUSSEAU

*M. le Secrétaire par*



COMMISSION de LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 9 Juillet 1946

Procès-verbal n° 8



Le 9 juillet 1946, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au Maire.

Présents : M.M. De Becker, Janssens, Roggeman, Soulié, conseillers municipaux,

Excusés : M.M. Doyennette, Leroy, Mme Leroy, M. Lussiez, conseillers municipaux,

Assistaient à la réunion :

M.M. Aurel, Ingénieur, Chef du Service de la Voie publique,  
Courthéoux, Ingénieur, chef des services publics,  
Richoux, Chef de bureau.

-----  
Le procès-verbal de la réunion du 30 avril 1946 n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'examen des questions diverses.

M. DE BECKER signale le mauvais état du trottoir à l'angle des rues Masséna et Ratisbonne.

M. SOULIE informe la Commission du fait qu'une tranchée ouverte rue d'Aguesseau par les services de la Compagnie Continentale du Gaz, n'a pas été remise dans son état primitif.

M. ROGGEMAN attire l'attention du service sur le danger présenté par un appareil d'éclairage au gaz dans la rue Frémy.

M. DE BECKER rappelle la question de l'éclairage de la rue d'Arcole. Il souhaite en outre le déplacement d'un appareil d'éclairage électrique installé rue Jules Guesde, à l'angle formé par cette voie et la ruelle qui la coupe.

M. DE BECKER signale encore la présence de blocs de ciment provenant de la démolition d'abris publics, et qui demeurent abandonnés square Henri Ghesquière.

Le Service de la Voie Publique règlera ces diverses affaires.

S.P. - Distribution d'eau - Galerie sous les voies ferrées -  
Convention avec la S.N.C.F. - Augmentation de redevance -

La Ville de Lille paie à la S.N.C.F., pour établissement dans le domaine public des chemins de fer d'une galerie souterraine pour passage de conduite d'eau, une redevance annuelle qui, en 1929, se montait à 25 francs.

Au renouvellement du contrat, la S.N.C.F. porte cette redevance à 381 francs.

L'Ingénieur, Chef des Services publics, propose d'accepter ces nouvelles conditions.

La Commission donne son accord à cette proposition, non sans avoir remarqué l'importance du coefficient de majoration.

S.P.- Réparation d'une pompe à l'usine élévatoire d'Emmerin- Marché.

La dépense envisagée excédant 50.000 francs, la Commission donne son accord à la passation d'un marché de gré à gré avec les Etablissements Wauquier, 69 rue de Wazemmes à Lille.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

P.J.- Etablissement horticole de Croix-Wasquehal - Marché -

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

P.J.- Plantations dans la deuxième enceinte de la Citadelle -

M. BOSSARD apporte à la Commission des précisions concernant le programme des plantations et le montant de la dépense.

P.J.- Dégâts causés au jardin de l'avenue du Peuple Belge - Frais de remise en état -

La maçonnerie ceinturant les massifs, les motifs décoratifs et les bassins du jardin de l'avenue du Peuple Belge ont subi des dégâts assez sérieux par suite, d'une part, de faits de guerre et, d'autre part, de causes naturelles de dégradation : pluies et gelées.

Les frais de remise en état s'élèveraient, selon le devis établi, à 257.000 francs. Les crédits ouverts pour l'entretien de ce jardin sont insuffisants pour couvrir la dépense.

La Commission décide de transmettre le dossier à l'Administration Municipale qui estimera s'il y a lieu d'entreprendre les travaux.

I33 C.2 - V.P.- Logement des exposants et visiteurs de la Foire Commerciale -

M. Bouchery, Commissaire général de la Foire Commerciale, a sollicité l'autorisation d'édifier, sur le terre-plein de la place de la Gare où se tient un marché aux fleurs, un bureau de renseignements pour le logement des visiteurs de la foire.

La Commission des Halles et Marchés ne s'est pas montré défavorable à ce projet sous condition que l'esthétique de la place soit sauvegardée.

Le pavillon ayant été édifié avant que l'autorisation ne soit accordée, la Commission ne peut qu'enregistrer le fait.

I34 C.2 - V.P.- Stationnement des véhicules rue Baptiste Monnoyer- Modification de l'article 59 du Code des arrêtés municipaux -

En 1945 et à la demande de M. le Commissaire Central de Police, un stationnement " alterné " a été institué dans la rue Baptiste Monnoyer.

En vue d'améliorer la desserte des immeubles riverains, il est apparu nécessaire de modifier ces conditions de stationnement.

Désormais, le stationnement se fera unilatéralement du côté de l'annexe de la Préfecture.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

I35 C.2 - V.P. Demande d'autorisation de stationnement boulevard de la Liberté, au droit du n° 47.

Pétitionnaire : M. Hammiche, 24 rue des Vieux Murs, Lille.

Avis défavorable en raison de l'intérêt qui s'attache à sauvegarder l'esthétique de la voie considérée.

I36.- C.2- V.P.- Demande d'autorisation de stationnement place de Strasbourg-

Pétitionnaire : M. Bossuyt, 12 rue des Bonnes Rappes, Lille.

Avis défavorable en raison des nécessités de la circulation.

I37.- C.2- V.P.- Demande d'autorisation de stationnement rue de Fleurus -

Pétitionnaire : M. Labbe, 39 rue des Postes, Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I38 - C.2 - V.P.- Demande d'autorisation de stationnement rue Saint-Sauveur -

Pétitionnaire : M. Carlier, 26 rue du Marché - Lille.

Avis défavorable à l'octroi du permis sollicité, en raison des nécessités de la circulation. Il est envisagé d'autoriser le pétitionnaire à stationner à l'angle de la rue Saint-Sauveur et de l'impasse donnant accès au Stade de l'Hôtel de Ville.

I39- C.2- V.P.- Demande d'autorisation de stationnement boulevard de Belfort à l'angle de la rue Armand Carrel -

Pétitionnaire : Mme Cnude, 20 rue de Nantes, Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I40 - C.2.- V.P.- Demande d'autorisation de stationnement au droit de l'entrée de l'Hôpital Calmette -

Pétitionnaire : M. Vandevelde, 71 rue du Marché, cour Delmer n° 3 - Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I41 - C.2.- V.P.- Demande d'autorisation de stationnement boulevard Montebello au droit du n° 76.

Pétitionnaire : M. Kimpe, 62 rue Arago, Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I42 - C.2 - V.P.- Demande d'autorisation de stationnement avenue Charles Saint-Venant -

Pétitionnaire : Mme Rabat, 2 rue Saint-Jacques, cour du Lion d'Or, Lille.

Après examen du dossier de l'intéressée, la Commission émet un avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I43 - C.2 - V.P.- Demande d'autorisation d'installer un commerce accessoire, 14/16 rue de Béthune.

Pétitionnaire : M. Tembremonde, 14/16 rue de Béthune, Lille.

Avis défavorable en raison de l'étroitesse du trottoir à cet endroit et de la densité de la circulation.

I44 - C.2 - V.P.- Utilisation du terre-plein nord de la place de Sébastopol par le service des Halles et Marchés - Avis de la Commission de la Voie publique.

L'avis de la Commission de la Voie publique est sollicité au sujet de l'utilisation du terre-plein nord de la place de Sébastopol

pour l'extension du marché qui se tient déjà le mercredi et le samedi, sur le terre-plein Sud.

La Commission émet un avis favorable de principe.

Toutefois elle estime qu'il y aurait lieu de tenir compte dans la disposition à donner à ce marché, d'éventuelles plantations d'arbres.

Elle serait désireuse d'être mise en possession du plan des installations prévues.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

I45 - C.2 - V.P. - Kiosque à journaux de la place du Lion d'Or - Candidature de M. De Martelaere Robert présentée par les Messageries de Journaux " Librairie Hachette ".

La Commission agréé la candidature qui lui est présentée.

I46 - C.2. - V.P. - Terrasse de café à l'angle des rues du Priez et de Tournai - Demande d'extension -

Avis défavorable en raison des nécessités de la circulation.

Dossiers retournés au Service pour la suite à donner.

I47. C.2 - V.P. - Immeuble menaçant ruine 247 rue du Long Pot - Eviction de l'occupant -

L'immeuble sis 247 rue du Long Pot, sinistré par faits de guerre présente pour l'occupant et pour la sécurité publique un danger jugé grave et imminent par l'expert de l'Administration et par le Service de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Cet immeuble doit être démoli sans délai.

Bien que mis en demeure, par arrêté du Maire de Lille en date du 5 juin 1946 d'avoir à évacuer les lieux dans les moindres délais, M. Vercamer occupe toujours ce bâtiment.

La question est posée de savoir s'il convient de faire observer cette injonction par voie d'autorité.

Il est fait remarquer qu'en cas d'accident la responsabilité du Maire pourrait être mise en cause. Il importe donc de poursuivre l'action engagée.

Les difficultés actuelles de Logement ayant pu faire obstacle à l'évacuation de l'immeuble, il semble expédient à la Commission d'intervenir en faveur de M. Vercamer auprès du Service Municipal du Logement.

Pour sa part, M. Roggeman se propose de s'intéresser tout particulièrement à la question. Par ailleurs, les services de la Police seront priés d'intervenir dans le sens qui leur sera indiqué par le Chef du Service.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

I48. C.2 - V.P. - Stationnements aux abords de la Foire Commerciale.

Un certain nombre de demandes d'autorisation de stationner aux

abords de la Foire Commerciale ont été formulées par divers marchands, camelots et démonstrateurs.

En vue de dégager les abords immédiats de la foire qui connaîtront un trafic intense, la Commission décide de ne délivrer les permis sollicités que sur les terre-pleins situés en bordure de la Rue Enrico Ferri, face au bâtiment des Chèques Postaux et de la Nouvelle Faculté de Droit.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

I49 - C.2 - V.P.- Tarif de perception des droits de stationnement, de voirie et d'occupation temporaire du domaine public communal - Observations de l'Autorité Supérieure.

Le tarif adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 22 décembre 1943 a été retourné par M. le Préfet avec diverses observations. Dans l'ensemble, ce tarif procédait, par application d'un coefficient moyen d'augmentation de 3, de celui qui avait été voté par le Conseil municipal le 10 novembre 1942 et approuvé par l'autorité centralisée le 12 mars 1943.

L'application du coefficient 3 au tarif des droits de stationnement et dépôts temporaires sur la voie et autres lieux publics (chapitre I) n'a pas soulevé d'objections de la part de l'Autorité Supérieure.

En ce qui concerne les droits qui frappent les constructions en bordure de la voie publique (chapitre II), les ouvrages en saillie (chapitre III) et les occupations temporaires du domaine public communal (chapitre IV), M. le Préfet a fait connaître que l'indice général officiel du coût de la vie n'ayant pas triplé depuis le début de l'année 1943, il apparaissait contre-indiqué et contraire à la politique actuelle de stabilisation des prix de retenir le coefficient 3 envisagé. Il estime que la Ville ne doit pas dépasser le coefficient 2 sauf pour certains postes pour lesquels le tarif en vigueur serait maintenu ou remanié.

M. le Préfet du Nord a, en conséquence, invité le Maire de Lille à reprendre l'examen du projet de tarif en tenant compte des observations formulées.

La Commission estime que certaines de ces observations manquent de base solide. Elle ne peut cependant qu'en prendre acte et décide d'adopter un tarif conforme aux instructions préfectorales tout en se réservant de revoir ultérieurement le problème.

Dossier transmis, pour avis, à la Commission des Finances.

I50 - C.2 - V.P.- Immeuble menaçant ruine - Frais d'expertise-Règlement-

Rapport adopté sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

Séance levée à 20 heures 50.

Hôtel de Ville le 11 Juillet 1946.

Vu,  
l'Adjoint délégué,  
ROUSSEAU.

L'Ingénieur,  
Chef du Service de la Voie Publique,  
P. AUREL.



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE.



Réunion du 1er août 1946

Procès-Verbal n°9

Le 1er août 1946, à 18 h 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Rousseau, adjoint au Maire;

Présents: Mme Leroy, M.M. Doyennette, Leroy, Roggeman, conseillers municipaux.

Excusés: M.M. De Becker, Lussiez, Soulié, conseillers municipaux.

Absent: M. Janssens, conseiller municipal.

assistaient à la réunion: M.M. Aurel, Ingénieur, chef du service de la Voie Publique  
Courthéoux, Ingénieur, Chef des services Publics,  
Richoux, Chef de bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 1946 n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'examen des questions diverses.

Mme Leroy demande le rétablissement de l'éclairage public dans diverses rues, notamment dans la rue Colbrant et signale le mauvais état des trottoirs des rues Fombelle et de Bailleul.

Le Service de la Voie Publique examinera les mesures à prendre.

Certains habitants du quartier de Wazemmes ont fait part à Mme Leroy de leur appréhension de voir supprimer le jardin Henri Ghesquière; des assurances contraires et des explications sur le nouvel aménagement de ce square sont données à Mme Leroy.

A ce propos; il est envisagé d'inclure dans ce jardin public le terre-plein front à la rue d'Iéna où étaient garées, dans le passé, les voitures d'approvisionnement du marché de Wazemmes.

La question sera examinée par le service des Promenades et Jardins.

M. Roggeman n'a pu, comme il se proposait de le faire en vue de l'inciter à se reloger ailleurs, rencontrer l'occupant de l'immeuble sinistré portant le n° 247 de la rue du Long Pot. Des renseignements recueillis, l'on peut induire que l'intéressé ne résiste à l'injonction d'éviction qui lui a été faite que dans l'espoir, d'ailleurs, fallacieux, d'obtenir une indemnité substantielle.

La Commission estime que l'affaire doit suivre son cours normal.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après inscrits à l'ordre du jour:

§ P. Distribution d'eau. Vente de matériel usagé. Admission en recette.

Dossier transmis à l'Administration municipale.



I51. C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement square Daubenton.

Pétitionnaire: M. Hammiche 24 rue des Vieux Murs.

Avis défavorable à l'attribution de l'emplacement sollicité, en raison de l'entrave qui serait apportée à la circulation.

L'intéressé sera invité à formuler son choix quant à un nouvel emplacement.

I52. C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement rue du Repos.

Pétitionnaire: Mme Gallet, impasse Ste Agnès 4

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I53. C2/VP. - Demande d'autorisation de stationnement place Jacques Février, au droit du n° 12

Pétitionnaire: M. Estarellos, 23 rue Gustave Delory

Avis défavorable, les dispositions de l'article 210 du code des arrêtés municipaux s'opposant à l'octroi du permis sollicité.

I54. C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement square du Ramponneau

Pétitionnaire: Mme Douchet 45 rue Léonard Danel

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité

I55. C2/VP - Demande d'autorisation de stationnement rue Racine à l'angle de la rue d'Iéna

Pétitionnaire: Mme Moncheaux 3 rue de Wazemmes

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité

Dossiers retournés au service pour la suite à donner

I56. C2/VP - Appareils d'éclairage électrique accidentés. Admission en recette.

I57. C2/VP - Remise en état des appareils d'éclairage public endommagés par faits de guerre. Demande d'agrément.

I58. C2/VP - Eclairage de la voie publique par des installations particulières; Remboursement des dépenses de consommation afférentes au premier semestre de l'année 1946

I59. C2/VP - Reconstruction de l'égout de la rue de Philadelphie. Marché.

I60. C2/VP. Reconstruction des trottoirs. Fourniture de dalles de béton de ciment comprimé. Marché.

I61. C2/VP - Entretien des voies publiques. Fourniture de 20.000 pavés en granit. Marché/

I62. C2/VP - Reconstruction d'égouts endommagés par faits de guerre dans l'emprise de la Foire Commerciale. Marché.

I63. C2/VP - Taille de pavés <sup>de trottoirs</sup> ou de chaussée et de pavés mosaïques. Marché.

I64. C2/VP - Fourniture de regards et de bouches d'égout. Marché

I65. C2/VP - Fourniture de ciment pour exécution des travaux de voirie. Marché.

I66. C2/VP - Fourniture de 120.000 pavés . Adjudication.

I67. C2/VP - Location d'un rouleau compresseur. Admission en recette.

Ces dossiers sont adoptés sans observations et transmis à l'administration municipale/

I68. C2/VP - Reconstruction par le service des Ponts et Chaussées de la passerelle des Bois Blancs.

Le service des Ponts et Chaussées se propose de reconstruire, légèrement à l'aval de l'ancien emplacement, la passerelle des Bois Blancs.

Selon le projet soumis, le nouvel ouvrage enjamberait, outre le canal, le quai de l'Ouest et la rue Hégel, avec une portée de 51 mètres

Les dispositions projetées n'appellent d'observations qu'en ce qui concerne l'escalier côté rue Hégel. Au point de vue de l'esthétique il semblerait préférable de prévoir un escalier perpendiculaire à la passerelle et identique à l'un de ceux qui sont prévus côté quai de l'Ouest.

La Commission estime opportun <sup>de provoquer</sup> l'avis de la Commission du Plan et de l'Urbanisme.

Dossier retourné au service pour suite à donner.

I69. C2/VP - Programme de reconstruction d'égouts.

Rapport adopté sans observation et transmis à l'Administration municipale.

xxxxxxxxxxxxxxxx

Avant de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé, le Président donne lecture d'une lettre que lui a adressée M. le Conseiller Janssens qui n'assiste pas à la réunion.

Le signataire s'élève contre la décision pourtant conforme aux dispositions du code des arrêtés municipaux, qui a placé M. Borgonjon, marchand des quatre saisons, titulaire d'un permis de stationnement place Déliot, devant l'alternative d'opter pour ce droit de stationnement, non valable les jours de marché, ou pour le droit d'occuper un emplacement sur le marché qui se tient à cet endroit les mercredis et samedis, de 8 à 13 heures.

Le service avisera M. Borgonjon que s'il n'accepte pas de s'incliner devant la décision qui lui a été notifiée, il lui sera loisible d'occuper à nouveau le stationnement qu'il détenait pendant les hostilités, rue Bossuet ou tout autre emplacement concédable à son choix.

Le service des Halles et Marchés sera invité à faire connaître s'il estime qu'il y a lieu de maintenir la réglementation actuelle interdisant la possibilité d'être titulaire à la fois d'un permis de stationnement sur la voie publique et d'un emplacement fixe sur les marchés ou autour des marchés. Le cas échéant, un nouveau texte pourrait être mis au point d'accord entre la Commission des Halles et Marchés et celle de la Voie Publique .

..../

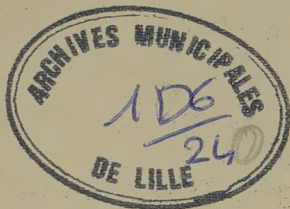
Séance levée à 20 heures 10.

Hôtel de Ville le 2 août 1946

l'Ingénieur  
Chef du Service de la Voie Publique,

AUREL.

*M. de Neufville*



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 9 Octobre 1946

Procès-verbal n° 10



Le 9 Octobre 1946 à 18, h 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Présents : MM. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS, LEROY, LUSSIEZ, SOULIE, conseillers municipaux.

Absents : Mme LEROY, M. ROGGEMAN, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

MM. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics  
BOSSARD, Directeur du Service des Promenades et Jardins  
VAN DE WIELE, Chef du Service de la Voie Publique.

Le procès-verbal de la réunion du 1er Août 1946 n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'étude des questions diverses.

M. DE BECKER demande si un sursis ne pourrait être accordé aux locataires des immeubles sis 29 et 31 rue du faubourg d'Arras qui ont été touchés par un arrêté les mettant en demeure d'avoir à quitter les lieux sans délai.

M. l'Adjoint ROUSSEAU et M. AUREL signalent que les bâtiments, qui n'appartiennent pas à la Ville, présentent un danger grave et imminent non seulement pour la sécurité publique, mais aussi pour les occupants et qu'il ne peut être envisagé de surseoir aux mesures présentes. Ils soulignent qu'en cas d'accident, la responsabilité du Maire serait engagée.

Le service municipal des Logements a été alerté en vue de procurer, dans la mesure du possible, des logements de compensation aux occupants évincés.

M. SOULIE évoque le problème de l'éclairage public, notamment dans le quartier de Fives.

M. AUREL fait un exposé d'ensemble de la situation:

1°) en ce qui concerne l'éclairage électrique, il signale qu'un foyer sur deux a été remis en service; compte tenu des restrictions qui vraisemblablement s'imposeront l'hiver prochain en matière de consommation de courant, il ne paraît pas opportun de remettre en service la totalité des appareils; l'éclairage obtenu actuellement dans les voies électrifiées semblant d'ailleurs donner satisfaction.

.../

2°) en ce qui concerne l'éclairage au gaz, M. AUREL signale que 1.000 lanternes sont actuellement en service contre 4.000 avant-guerre; elles sont réparties dans les différents quartiers au mieux des besoins de la circulation. La mise en service d'une deuxième tranche de 1.000 appareils a été entreprise et doit normalement être terminée pour la fin de l'année. Cette réalisation pourrait être entravée toutefois, par le manque de pression du gaz.

En effet, il est à craindre que la pression qui sera encore insuffisante l'hiver prochain, ne permette pas d'augmenter autant qu'il serait souhaitable, le nombre d'appareils actuellement en service, car les baisses de pression qui pourraient se produire pendant l'hiver entraîneraient l'extinction des veilleuses; le rallumage des appareils posera à ce moment un problème difficile à résoudre.

En ce qui concerne particulièrement le quartier de Fives, M. AUREL signale que l'éclairage électrique de la rue du Long Pot sera incessamment rétabli jusqu'au Boulevard de l'Usine et que, dans les rues équipées au gaz, des lanternes seront remises en service au droit des branchements demeurés intacts sur les canalisations existantes.

M. DE BECKER signale le mauvais état d'un trottoir de la rue d'Haubourdin et d'un trottoir de la Place de Tourcoing.

M. DOYENNETTE attire l'attention sur un affaissement de la chaussée de la rue Enrico Ferri, face au bâtiment des Chèques Postaux.

Le service de la voie publique règlera ces questions.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après, inscrits à l'ordre du jour:

I70-VP - Demande d'autorisation de stationnement Place Roger Salengro

Pétitionnaire: M. J. BARTI, 34 bis Avenue Jean Jaurès à Ronchin

Avis défavorable à l'octroi du permis sollicité.

I71-VP - Demande d'autorisation de stationnement rue St-Sauveur ou Avenue Charles St-Venant.

Avis défavorable à l'octroi du permis pour la rue St-Sauveur, en raison des nécessités de la circulation.

Avis favorable, par contre, à l'octroi du permis pour l'Avenue Charles St-Venant à l'un des emplacements autorisés pour les marchands des 4 saisons.

I72-VP - Demande d'autorisation de stationnement rue des Bois Blancs (Place de l'Eglise)

Pétitionnaire: Mme Vve MOYEUX, 19 Bd. Montebello

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

I73 - VP-Demande d'autorisation de stationnement Place Vanhoenacker

Pétitionnaire Mme CASTERMANS I Place Louise de Bettignies

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

Dossiers retournés au service pour la suite à donner .

I74 - VP - Location de matériel de voie de 0,60 - Admission en recette

I75 - VP - Remise en état des égouts aux abords du Mont de Terre, endommagés par faits de guerre - Réception définitive . Décompte définitif.

I76 - VP - Appareils d'éclairage électrique accidentés . Admission en recette

Ces dossiers sont adoptés sans observation et transmis à l'administration municipale.

I77 - VP - Affaire Vercamer

La Commission est informée de la démarche faite à la demande du service par le Commissaire de Police. Le service vérifiera si l'immeuble est encore occupé par M. Vercamer. Dans l'affirmative il remettra le dossier à M. le Secrétaire Général en lui demandant de décider en accord avec M. le Maire s'il y a lieu de poursuivre l'éviction de M. Vercamer

I78 - VP - Réclamation de l'Union des épiciers détaillants concernant le stationnement des marchands ambulants.

M. l'Adjoint Rousseau donne lecture d'une lettre de l'Union régionale des Epiciers détaillants qui proteste contre le stationnement des marchands ambulants et qui demande l'annulation de tout stationnement des dits marchands.

La Commission prend acte de cette communication.

Tenant compte du fait qu'il est indispensable de maintenir un juste équilibre entre les intérêts en présence, elle estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la réglementation en vigueur.

I79 - C2 - VP - Suppression de trois passages à niveau et création d'une gare dite de Lille-Sud - Financement des Travaux .

La Commission prend connaissance du rapport qui après avoir fait un historique succinct de la question, expose la contexture du projet et fixe à 56.000.000 francs le montant des dépenses à la charge de la Ville, dépenses qui devront être couvertes par un emprunt.

M. AUREL fait remarquer que, dans la fixation des dépenses, les quotités arrêtées par décision ministérielle ne tiennent pas compte de la valeur des terrains des fortifications appartenant à la Ville,

nécessaires à la réalisation du projet "terrains qui sont mis à la disposition de la S.N.C.F." (Délibération du Conseil Municipal en date du 8 Septembre 1942).

Cette formule ambiguë donnant lieu à des interprétations divergentes, la question sera réglée par intervention directe de M. l'Adjoint ROUSSEAU auprès de M. DORGES, Directeur Général des Chemins de Fer au Ministère.

M. AUREL précise ensuite qu'il n'a pas estimé devoir porter, dans la dépense, une prévision d'ailleurs difficile à chiffrer actuellement, pour la participation éventuelle de la Ville aux frais de déplacement des voies de tramways. La délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 1941 indique que "la Ville fera son affaire avec la Compagnie des Tramways des modifications à apporter aux lignes C et L pour le raccordement avec le tronçon extra-muros de la ligne L et du prolongement de la ligne D jusqu'à la Place du Cimetière du Sud."

Des pourparlers sont actuellement en cours afin d'amener la Compagnie des Tramways à prendre en charge tout ou partie de la dépense. Afin de ne pas laisser à cette Compagnie l'impression que la Ville est décidée à régler elle-même ces frais, il a paru prudent de ne pas évoquer la question dans un document officiel.

Pour les mêmes raisons, le projet de délibération est muet sur la participation éventuelle de la Ville aux dépenses de revêtement définitif des routes nationales et départementales déviées. Ces travaux seront exécutés ultérieurement par le Service des Ponts et Chaussées, après tassement des rampes (dans plusieurs années)

La question n'a pas été discutée jusqu'à présent entre la Ville et les Ponts et Chaussées mais il ne paraît pas indiqué d'aller au devant des demandes éventuelles de cette Administration.

La somme à valoir a été largement prévue en vue de pouvoir faire face ultérieurement à ces deux postes de dépense.

Rapport transmis à la Commission des Finances et à l'Administration Municipale.

I80 - C2 - VP - Eclairage public - Extension

I - L'électrification de l'Avenue de Dunkerque sera réalisé par la Commune de Lambersart, la Ville de Lille prenant à sa charge la dépense correspondante à l'équipement de la partie mitoyenne située sur son territoire.

Une convention sera passée entre les communes intéressées en vue de préciser les questions relatives à la gestion de l'installation.

II - L'électrification de la rue du Fg d'Arras sera entreprise par la Ville de Lille. La Commune de Fâches-Thumesnil participera pour la partie de son territoire qui touche celui de notre ville aux

...../

dépenses d'installation et aux frais d'entretien et d'exploitation.

Une convention sera passée entre la commune de Fâches-Thumesnil et notre ville en vue de préciser les questions relatives à la gestion de l'installation.

Les rapports sont adoptés sans observation et transmis à l'Administration municipale.

181. C2 - PV - Cession d'appareils d'éclairage public -

La commission donne son avis favorable à la cession à la Régie municipale d'Haubourdin d'armatures pour éclairage de défense passive et dont la Ville n'a pas d'emploi.

182 - C2 - VP - Présentation d'appareils d'éclairage public

M. AUREL présente à la Commission des lanternes et supports de la Sté l'"Eclairage technique".

D'autres firmes ont été pressenties en vue de la fourniture d'appareils, les modèles seront présentés dès leur réception.

PROMENADES ET JARDINS

Questions diverses.-

I.- A la suite d'une séance récente de la Commission des Bâtiments la question est posée de savoir si les crédits nécessaires à l'achat des bancs destinés aux Services de la Voie Publique et des Promenades et Jardins ne devraient pas être demandés par les Services Techniques, et non plus, comme par le passé, par les Services d'Architecture.

Mission est donnée à M. AUREL de régler la question avec M. le Chef du Service des Bâtiments.

II.- Square Henri Ghesquière

M. l'Adjoint ROUSSEAU annonce à la Commission que les travaux de terrassement sont terminés et que les plantations seront entreprises à partir du 15 Octobre.

M. DE BECKER souhaite que la partie du jardin réservée aux enfants soit réalisée aussitôt que possible et que le square soit accessible au public.

M. l'Adjoint ROUSSEAU estime qu'il est préférable pour l'instant de n'apporter aucune modification au tracé existant. Il sera possible l'an prochain de modifier la formule actuelle si elle ne répond pas aux besoins des habitants du quartier.



Le pourtour de la Place Verte sera planté de tilleuls, comme le centre du square H.GHESQUIERE.

III - Tarif de location du Square Lardemer -

La Commission de la Voie Publique dans sa réunion du 13 février 1946 avait proposé de fixer à 4.000 francs le taux de la location du square Lardemer pour la fête qui doit y avoir lieu le 6 juillet prochain.

Elle propose aujourd'hui de maintenir ce chiffre pour les nouvelles locations à intervenir et de l'inscrire à la suite du tarif des "Prêts de salles".

Transmis à M. le Chef de la 2ème Division(M.CAMU).

x  
x X

SERVICE DES EAUX

Exposé des ressources en eau potable de la ville.

La distribution d'eau potable dessert actuellement 26.000 abonnés environ.

Les quantités journalières d'eau distribuée varient assez sensiblement suivant les jours et les saisons; cette année le minimum a été de 24.000mc, le maximum a atteint 42.000 mc.

Nos ressources sont constituées par: les captages d'Emmerin, les forages Nord, le contrat passé avec la Société des Eaux du Nord en 1935, pour une durée de 30 années.

Les quantités d'eau journalières correspondantes peuvent être évaluées comme suit:

	!Emmerin !	! Forages !	! S.E.N. !	! TOTAL
En période normale:	! 26.000mc !	! 14.000mc !	! 12.000mc !	! 52.000mc !
en basses eaux:	! 14.000 !	! 10.000 !	! 12.000 !	! 36.000 !

Nous sommes en mesure actuellement de faire face aux besoins de la population et ce n'est que si une période exceptionnelle de très basses eaux survenait que nous pourrions être gênés.

Pour l'avenir, des évaluations faites par les commissions du sous-sol et du Tout à l'égout, dans l'hypothèse d'une population de 300.000 habitants et de la réalisation d'un système de tout à l'égout, la ville devrait pouvoir disposer de 60.000 mc d'eau potable par jour.

En période de basses eaux, avec nos ressources actuelles, il nous manquerait donc  $60.000 - 36.000 = 24.000$  mc et à l'expiration du contrat de la Sté des Eaux du Nord et il nous manquerait 36.000 mc par jour.

Compte tenu de ce que le chiffre de la population est encore loin de 300.000 âmes, que depuis un quart de siècle il n'a pas cru sensiblement et semble même vouloir décroître ; que la réalisation du tout à l'égout demandera encore nombre d'années, on peut estimer qu'il n'est pas absolument urgent de rechercher le captage de 36.000 mc par jour mais qu'il peut être étudié un projet qui permettrait d'atteindre ce chiffre par étapes.

En 1912 le conseil municipal avait approuvé un projet de captage dans la région de La Bassée, projet qui fut déclaré d'utilité publique en 1913.

Mis en adjudication en 1914 les travaux ne purent, du fait de la guerre être commencés.

Depuis, au cours des réunions de la commission du sous-sol, il a été signalé que des quantités d'eau assez importantes pourraient être trouvées dans la région Don-Wavrin, au voisinage du tracé de l'adduction projetée en 1912. En 1935 la Société des Eaux du Nord a d'ailleurs établi des captages dans cette région pour faire face aux obligations de son contrat avec la Ville, cette opération a pu réduire les ressources escomptées.

Si l'administration municipale estimait devoir se préoccuper dès maintenant de l'augmentation des ressources en eau de la Ville, les études pourraient être reprises dans le cadre du projet de 1912 en y adjoignant l'exploitation éventuelle de la région de Don-Wavrin.

Il faudrait s'assurer au préalable que l'importance du gîte aquifère n'a pas diminué et que la qualité de l'eau est toujours bonne.

La réalisation d'un tel projet entraînerait des dépenses importantes de l'ordre de 110.000.000 (estimation Juin 1946), la réalisation pourrait en être poursuivie par étapes, cependant, il faut retenir que le gros de la dépense, constitué par le coût de la canalisation d'amenée, soit d'environ 52.000.000 serait engagé immédiatement.

A titre d'indication cette canalisation exigerait un poids de fonte d'environ 6.300.000 Kgs.

Sur la proposition de son Président la Commission décide de transmettre le dossier à l'administration municipale et de demander à cette assemblée de donner mission au service de poursuivre l'étude de cette importante question en vue d'aboutir le plus rapidement possible.

+ +

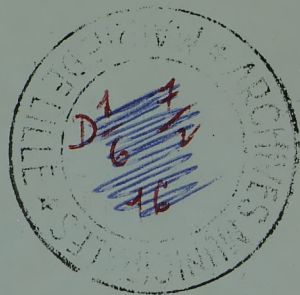
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8 h 50.

COMMISSION de LA VOIE PUBLIQUE



Réunion du 4 Décembre 1946

Procès-Verbal n° II



Le 4 Décembre, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. ROUSSEAU, adjoint au maire.

Présents : Mme LEROY Jeanne, M.M. LEROY Gabriel, ROGGMAN et SOULIE, conseillers municipaux.

Absents : M.M. DE BECKER, DOYENNETTE, JANSSENS et LUSSIEZ, conseillers municipaux.

Assistaient à la réunion :

M.M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques  
BOSSARD, Directeur du Service des Promenades et Jardins,  
COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services publics,  
VAN DE WIELE, Chef du Service de la Voie Publique.

Le procès-verbal de la réunion du 9 octobre n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'Ordre du Jour par l'étude des questions diverses.

M. SOULIE signale les inconvénients que présente le défaut d'éclairage des voies intérieures du groupe de baraquements du Boulevard d'Alsace. M. Aurel remarque qu'il ne s'agit pas de voies publiques; toutefois, le service recherchera si la situation signalée pourrait être améliorée par la remise en service de lampes d'éclairage public dans les rues voisines.

Mme LEROY Jeanne signale le danger que présente pour la circulation, le manque d'éclairage de la partie déviée de la rue Lequeux. Il s'agit d'une route provisoire mise en service par les Ponts et Chaussées en vue d'assurer la circulation pendant l'exécution des travaux entrepris par le service des voies navigables pour l'aménagement du Nouveau Port. Ce service poursuit actuellement des recherches en vue de se procurer le matériel nécessaire pour l'éclairage de ce tronçon de voie. Les travaux d'électrification seront réalisés dès que le matériel indispensable sera réuni.

Mme LEROY demande ensuite que l'éclairage soit rétabli, dans la mesure du possible, dans les voies de Fives, notamment dans les rues Denis du Péage et Dupuytren. Elle demande qu'un communiqué soit adressé à la Presse pour faire connaître les raisons pour lesquelles, en ces temps de restrictions, le phare du Beffroi reste allumé.

Le service de la Voie publique règlera ces questions.

X

X X

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après, inscrits à l'ordre du jour :

...

I - Services publics -

M. COURTHEOUX donne lecture de son rapport sur la demande de révision de prix présentée par la Société des Eaux du Nord.

Après avoir entendu quelques explications complémentaires, la Commission adopte les conclusions de ce rapport qui sera transmis à l'Administration Municipale.

II - Promenades & Jardins -

M. l'Adjoint ROUSSEAU donne lecture d'une lettre qu'il se propose d'adresser à M. le Conseiller JANSSENS à la suite des dégâts causés aux nouvelles plantations du Square Henri Ghesquières (Jardin de Wazemmes)

a) Marché Détriché - Fourniture de plants d'arbustes pour la pépinière - Rapport transmis à l'Administration avec avis favorable.

b) Marché Grolez - Fourniture d'arbres et d'arbustes - Rapport transmis à l'Administration avec avis favorable.

c) Acquisition de bancs pour le Jardin du Palais des Beaux-Arts -

Le Service des Bâtiments s'est adressé à plusieurs maisons spécialisées. Le coût d'un banc construit d'après les croquis établis par l'Architecte, atteint 11.000 francs, évaluation Août 1946. Ce chiffre apparaît excessif. Il sera donc demandé à M. Mollet, Architecte du Palais des Beaux-Arts, soit d'étudier un type de banc d'un prix de revient moins élevé, soit d'adopter un type de banc plus modeste (du prix de 6.150 frs, propositions du 15 octobre 1946), dont le modèle présenté par les Etablissements Tricotel à Asnières (Seine) reçoit l'agrément de la Commission.

d) Terre-plein situé près du Beffroi -

La Commission demande que ce terre-plein soit planté de quelques arbres.

e) Refuge triangulaire situé entre la Mairie et la Porte de Paris-

Un bel arbre sera planté au centre.

III - Service de la Voie publique -

n° 183 V.P. - Demande d'autorisation de stationnement rue d'Iéna.

Pétitionnaire : M. BARBE, 5 rue St Simon - Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

n° 184 V.P. - Demande d'autorisation de stationnement rue de Wattignies.

Pétitionnaire : M. VANDENBERGHE, n° 9 rue de Wattignies, Lille.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

N° 185 -VP - Rétablissement des emplacements fixés pour le stationnement des taxis automobiles, tels qu'ils existaient avant guerre et création d'un stationnement de taxis sur la Grand'Place .-

La commission adopte les propositions du service en ce qui concerne le rétablissement des emplacements tels qu'ils existaient avant guerre, mais donne un avis défavorable à la demande présentée par M. Lemchieu, tendant à la création d'un stationnement de taxis sur la Grand'Place .

N° 186 -VP. - Reconstruction en asphalte de divers trottoirs-Marché .

N° 187 -VP - Travaux de reconstruction des égouts de Moulins-Lille et du Fg. d'Arras; Travaux entrepris par l'Entreprise Joncquez-Réception définitive - Décompte définitif .

N° 188 VP - Travaux de reconstruction des égouts du Quartier de Fives - Travaux entrepris par l'Entreprise Coignet : Réception définitive - Décompte définitif .-

N° 189 - VP - Travaux de reconstruction des égouts de la Rue Denis-du-Péage - Réception définitive - Décompte définitif .

N° 190 - VP - Travaux de Reconstruction des égouts des Boulevards Louis XIV prolongé et du Président Hoover et des rues de l'Alma et Désire-Verhaeghe - Travaux entrepris par l'Entreprise Joncquez - Réception définitive - Décompte définitif .

N° 191- VP - Candelabre électrique endommagé-Admission en recette.

Tous ces dossiers sont adoptés sans observations et transmis à l'Administration municipale.

N° 192 - VP - Adjudication du 28 Novembre pour fourniture de 120.000 pavés -

M. Aurel informe la Commission que l'adjudication du 28 Novembre pour la fourniture de 120.000 pavés en granit a été infructueuse.

La réglementation en vigueur sur les marchés des Communes prévoit qu'en cas d'adjudication infructueuse, celles-ci pourront être autorisées par le Préfet à traiter de gré à gré .

Ces pavés étant indispensables pour réaliser les travaux d'entretien et d'extension de la voirie urbaine, le Service a provoqué les offres de divers fournisseurs susceptibles de nous procurer rapidement ces matériaux .

L'un d'entre eux, Monsieur Nory s'est récusé faisant connaître qu'il ne pouvait actuellement s'engager. Deux autres ont répondu à cet appel, le premier M. Paul Lefèvre serait en mesure de fournir en deux mois 80.000 pavés de granit de Norvège au prix de 26.350 francs le millier rendu; le second M. Emile Roques pourrait fournir en 5 ou 6 mois 40.000 pavés de granit de Bretagne au prix de 23.630 francs le millier rendu.

Ces offres sont acceptables, la différence de prix étant justifiée par la différence de qualité des matériaux proposés. La Commission donne mandat au service :

1°- de provoquer l'autorisation Préfectorale pour que la Ville puisse traiter de gré à gré,

2°- de poursuivre la réalisation des marchés sur les bases indiquées.

Un rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

193 -VP -Présentation d'appareils d'éclairage public -

En vue de poursuivre l'électrification des voies urbaines des offres ont été demandées à divers constructeurs de lanternes d'éclairage public.

Les établissements ci-après ont répondu à cet appel et ont présenté des modèles de lanternes:

Ets.Saunier, Duval, Frisquet, Sté Holophane, Le Projecteur Standard, la Sté l'Eclairage Technique de Nancy.

La Commission après avoir examiné les différents types d'appareils présentés, décide de retenir l'offre de la Sté l'Eclairage Technique de Nancy, à qui il sera passé commande de 200 lanternes N°601 et de 20 lanternes N° 605.

Un rapport sera établi pour l'Administration Municipale.

+ +

M.Aurel donne connaissance d'un projet du Service des Voies Navigables visant à remplacer le Pont Tournant de l'Avenue de l'Hippodrome par un pont fixe .

La question sera examinée ensuite par la Commission de l'Urbanisme.

+ +

M.Aurel fait connaître que la réalisation de l'éclairage électrique de la rue du Faubourg d'Arras ne pouvant ,pour diverses raisons, être envisagée pour cet hiver, un éclairage provisoire de cette artère sera incessamment réalisé à l'aide d'anciens candélabres à gaz et de lampes installées en façade des immeubles riverains par des particuliers.

+ +

La Société ouvrière " Les Paveurs réunis" demande à acheter à la ville 100 mètres de voie de Om60 et 2 wagonnets, ainsi que quelques accessoires .

Le service disposant de plus de 3.500 mètres de voie de Om60 et de 140 wagonnets dont l'utilisation n'est pas envisagée à brève échéance, la Commission donne un avis favorable à la demande présentée.

+ +

La Commission prend connaissance d'une lettre demandant la création d'urinoirs.

Elle transmet cette lettre à l'Administration Municipale en demandant s'il y a lieu de créer de nouveaux urinoirs .

+ +

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 4 Décembre 1946.

Le Chef du Service de la Voie Publique,

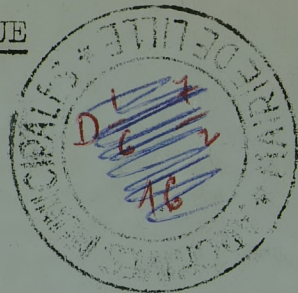
*M. de Fecqueur 1946*

*M. le Secrétaire*  
COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 22 Janvier 1947



Procès-verbal n° I2



Le 22 Janvier 1947, à 18 heures 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Présents : MM. DE BECKER, DOYENNETTE, ROGGEMAN et SOULIE,  
Conseillers municipaux

Excusés : Mme Jeanne LEROY, M. Gabriel LEROY

Absents : M.M. JANSSENS et LUSSIEZ, Conseillers Municipaux

Assistaient à la réunion :

M.M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services techniques  
COURTHEOUX, Ingénieur, Chef des Services Publics  
MARQUIS, Sous-Chef de Section du Service des Promenades  
et Jardins  
VANDEWIELE, Chef-adjoint du Service de la Voie Publique

Le procès-verbal n° II de la réunion du 4 Décembre n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'étude des questions diverses.

M. DOYENNETTE signale le mauvais état du trottoir longeant le Stade de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit d'un trottoir provisoire pour lequel on ne peut prévoir un revêtement définitif; il est entretenu périodiquement par épandage de gravier. Toutefois, ce passage étant très fréquenté, il sera amélioré prochainement par l'exécution d'un revêtement léger semblable à celui qui a été réalisé sur les trottoirs du square de l'Hôtel de Ville.

M. DOYENNETTE signale ensuite un dépôt de craons, bd du Maréchal Vaillant.

Le Service fera procéder à une enquête en vue de retrouver les auteurs de ce dépôt et fera procéder à l'enlèvement des gravois.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après, inscrits à l'ordre du jour.

I - PROMENADES ET JARDINS

Expositions annuelles de la Société d'Horticulture du Nord de la France. Avis

La Commission donne un avis favorable à la tenue d'un grand marché aux fleurs sur la Place du Général de Gaulle, du mercredi 30 Avril au samedi 3 Mai inclus.

...../

La demande concernant l'exposition florale d'automne au Palais Rameau est transmise à l'Administration Municipale avec avis favorable sous réserve que la Société d'Horticulture du Nord de la France s'engagera à respecter les conditions fixées pour la dernière exposition; le Service des Promenades et Jardins apportant un concours limité pour l'organisation de cette manifestation.

La demande sera transmise à M. FAUVET, Architecte en Chef, pour avis en ce qui concerne la location de la Salle du Palais Rameau

Achat d'un motoculteur pour travaux neufs et d'entretien

Marché Morins-Pons. Rapport transmis à l'Administration Municipale avec avis favorable.

Fournitures de scories pour les squares Lardemer, de Wazemmes et du Faubourg de Béthune. Marché Assochar.

Rapport transmis à l'Administration Municipale avec avis favorable.

II - SERVICES PUBLICS

Stationnement des Autobus des T.E.L.B. - Avis

La Compagnie des T.E.L.B. sera prochainement en mesure de rétablir la ligne d'autobus Lille-Marais de Lomme.

Divers emplacements ont été envisagés pour la tête de ligne : Place de la Gare, Place Rihour, Place du Général de Gaulle. Les deux premiers n'ont pas été retenus par suite de la circulation intense ou des stationnements nombreux qui s'y produisent déjà. Par contre, le côté de la Place du Général de Gaulle, entre la rue des Manneliers et la rue de la Bourse, où la circulation est quasi nulle, conviendrait parfaitement. Il serait possible d'y prévoir un stationnement pour la descente des voyageurs et un autre pour la montée.

Après avoir entendu les explications du Service à ce sujet, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce dernier emplacement.

Usine élévatoire d'Emmerin - Remplacement de deux groupes moto-pompe - Avis

La Commission donne un avis favorable au remplacement proposé qui amènerait une économie appréciable d'énergie électrique et propose de transmettre le dossier à la Commission des Finances pour ce qui concerne le crédit à prévoir.

Distribution d'eau - Achat de tuyaux et raccords

Rapport transmis à l'Administration Municipale avec avis favorable.

Distribution d'eau - Relèvement des tarifs - Avis

Après avoir entendu la lecture du rapport et les explications complémentaires fournies par l'Ingénieur, Chef des Services Publics, la Commission, tout en reconnaissant que l'augmentation des tarifs

...../



s'avère indispensable pour assurer l'équilibre financier de l'exploitation de la distribution d'eau - que l'application des tarifs proposés n'entraînerait encore pour les abonnés ne dépassant pas le minimum de consommation, qu'une dépense minime, au regard des autres dépenses d'un ménage, croit devoir attirer tout particulièrement l'attention de l'Administration sur l'inopportunité d'une augmentation de tarif alors que le Gouvernement poursuit une campagne pour la baisse générale des prix.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

### III.- Voie Publique

194.V.P - Demande de réouverture d'un poste de distribution de carburants par M. PILATE, 88 rue Pierre Legrand.

Avis défavorable en raison des nécessités de la circulation

195.V.P.- Demande de réouverture d'un poste de distribution de carburants par M. CABOUR, rue du Court Debout.

La Commission émet un avis défavorable à l'installation d'une pompe sur trottoir mais ne s'oppose pas à l'installation d'un distributeur mural.

196.V.P;- Demande de réouverture d'un poste de distribution de carburants par M. HUYGHE, 1, rue du Molinel

Avis défavorable en raison des nécessités de la circulation.

197 V.P.- Location d'un cylindre au Service des Ponts et Chaussées.  
Admission en recette

198 V.P.- Bâtiments menaçant ruine - Frais d'expertise dûs à M. CORBEAU  
Architecte - Règlement

199 V.P.- Bâtiments menaçant ruine. Frais d'expertise dûs à M. BUHRER,  
architecte, règlement.

200 V.P.- Fourniture de 1.800 mètres de bordures de trottoirs en grès  
Marché

201 V.P.- Eclairage de la Voie publique par des particuliers.  
Remboursement de la dépense de consommation de courant  
afférente au 2ème Semestre 1946.

202 V.P.- Cessions d'équarris en grès. Admission en recette

Ces dossiers sont adoptés sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

203 V.P.- Reconstruction d'un tronçon du collecteur Ouest endommagé par  
faits de guerre.

La Commission prend connaissance du résultat de l'adjudication du 9 Janvier 1947.

204 V.P.- Marché pour la fourniture de bordures en granit

Un appel d'offres a été fait en vue de la fourniture de 1.300 ml de bordures en granit.

L'offre la plus intéressante a été faite par la Société Coopérative "Les Paveurs Réunis" qui s'engage à livrer des bordures

conformes au modèle prévu, au prix de 390 francs le mètre linéaire; les prix demandés par les autres fournisseurs s'échelonnent de 577 frs à 757 frs.

Toutefois, avant de passer marché avec cette Société - qui ne fait que débiter dans cette branche - M. AUREL propose de ne passer qu'une commande d'essai de 100 mètres environ.

La Commission adopte cette proposition.

205 V.P. - Construction d'égoûts dans les rues principales qui en sont dépourvues

M. AUREL informe la Commission d'une récente décision ministérielle qui, à la suite de nos propositions, nous autorise à entreprendre - au titre de la tranche de démarrage du Plan d'Equipement National - la construction d'égoûts dans les voies principales qui en sont dépourvues, pour un montant de 26.900.000 frs.

Cette décision fixe à 40 % du montant des travaux la subvention accordée par l'Etat soit 10.760.000 frs.

La part de la Ville sera prélevée sur le crédit disponible inscrit au budget supplémentaire de 1946 sous le n° 220 et sous la rubrique : Assainissement - Construction d'égoûts dans les rues qui en sont dépourvues.

Le projet présenté est adopté par la Commission et retourné au Service pour préparation des dossiers définitifs.

206 V.P.- Installation d'un monorail, façade de l'Esplanade, demande de la Brasserie Masse-Meurisse.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

207 V.P.- Emission publicitaire par haut-parleur, demande présentée par l'Union des Commerçants des rue et place de Béthune.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

-----  
Le service de la Voie Publique signale les dégâts qui sont causés aux revêtements des voies publiques par les installations foraines notamment à l'occasion de la Foire d'Hiver par la circulation sur les terre-pleins de la place de la République des lourds véhicules forains qui entraîne la dégradation des passages dallés et des bordures de trottoirs.

La Commission attire l'attention du Service des Fêtes sur cette question et formule le vœu que les dépenses pour réfection des revêtements endommagés lors des fêtes soient prélevées sur les crédits dudit service.

-----

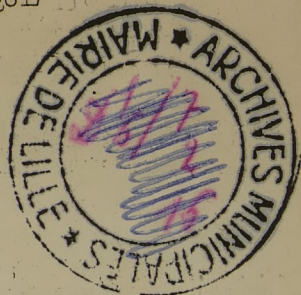
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

REUNION DU 19 MARS 1947



-----  
Procès-verbal n° 13  
-----



Le 19 Mars à 18 h. 30 la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Rousseau, Adjoint au Maire.

Présents: MM. De Becker, Doyennette, Lussiez, Roggeman, et Soulié, Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Janssens, G. Leroy.

Absents : Mme J. Leroy

Assistaient à la réunion:

MM. Aurel, Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Vande Wièle, Chef du Service de la Voie Publique,  
Chimot, Rédacteur f.fon de Chef de Bureau

-----  
M. l'Adjoint Rousseau donne connaissance d'une lettre de M. Janssens qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de la Commission en raison de son état de santé. La Commission formule des vœux de prompt rétablissement.

-----  
Le procès-verbal n° 12 de la réunion du 22 janvier n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'étude des questions diverses.

M. Roggeman signale qu'une maison sinistrée située près du n° 115 de la rue du Long Pot menace ruine et qu'un barricadage a été installé.

Le service fera procéder à une enquête et prierà, le cas échéant, les Services de la Reconstruction de prendre toutes mesures utiles pour que la sécurité publique soit sauvegardée.

M. Soulié signale que les locataires de l'immeuble situé Nos 19 à 21 rue d'Isly craignent que celui-ci ne s'écroule et demandent quelles sont les mesures qui ont été prises par le Service.

Le propriétaire a été mis en demeure d'avoir à faire remédier aux principales causes de danger signalées par l'expert commis chargé de déterminer le caractère et l'imminence du péril. Le service fera procéder à une nouvelle enquête et fera prendre, éventuellement, un arrêté de péril.

-----  
Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après, inscrits à l'ordre du jour :

.....

I - Services Publics  
=====

Distribution d'eau, demande d'indemnisation à la suite d'une rupture de canalisation publique.

La Commission estimant que la responsabilité entière de la Ville est établie donne un avis favorable à la réparation du préjudice subi par le versement d'une indemnité compensatrice s'élevant à 5.716 francs .

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II - Voie Publique.  
=====

208 V.P. - Demande d'installation d'une pompe à essence .

- 1°) Brd Victor Hugo à l'angle de la rue des Postes
- 2°) rue Basse n° 31 .

La Commission donne un avis défavorable en raison des nécessités de la circulation.

209 V.P. - Demande d'autorisation de filmer et de prendre des photos rue Faidherbe ( appareil portatif sans trepied).

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

210 V.P. - Demande d'installation d'une plaque publicitaire au dessus de l'appareil de signalisation lumineuse, situé rue de l'Hôpital Militaire à l'angle de la rue Nationale.

La publicité faite par panneaux établis sur la voie publique et comportant une indication de direction, étant interdite par la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 31/12/35, la Commission donne un avis défavorable à la demande ci-dessus.

211 V.P. - Baraquement démontable installé rue des Vicaires à la porte du Cimetière de l'Est - Demande de transfert de l'autorisation.

Avis favorable sous la réserve de mettre la redevance en harmonie avec le taux actuel du droit afférent aux étalages sur la voie publique.

212 V.P. - Bris d'une plaque d'égout - Admission en recette.

213 V.P. - Dégâts causés au trottoir de la rue Chaplin - Admission en recette.

214 V.P. - Appareils d'éclairage électrique accidentés - Admission en recette.

215 V.P. - Déplacement d'un appareil d'éclairage au gaz - Admission en recette .

216 V.P. - Reconstruction de l'égout collecteur de l'Avenue du Peuple Belge . Réception définitive.

Ces dossiers sont adoptés sans observation et transmis à l'Administration Municipale.

217 VP - Fourniture de 1300 m.l. de bordures de trottoir I4/30 en granit - Marchés.

Les offres les plus intéressantes sont celles:

1°) de la Sté Coopérative l'"Avenir" qui s'engage à fournir des bordures smillées en granit, en provenance de Louvigné du Désert au prix de 425frs le m.l., coût du transport non compris.

2°) de M.P.Lefèvre à Mons en Baroeul qui s'engage à fournir des bordures bouchardées avec fruit et arrondi, en granit étranger au prix de 577frs 55 le m.l. rendu Quai Vauban.

Ces deux offres sont acceptables, la différence de prix étant justifiée par la différence de qualité et de taille des matériaux; le service propose de passer marché avec chacun de ces deux fournisseurs pour 6m50 de bordures au prix indiqués ci-dessus.

La Commission adopte ces propositions.

218 V.P. - Remaniement du tarif des droits de voirie afin:

1°) de mettre en vigueur la baisse de 5% sur les recettes communales à caractère non fiscal.

2°) de réviser les taux des redevances afférents aux appareils distributeurs d'essence.

3°) de réviser le taux de la redevance afférente aux emplacements de kiosques occupés par la Librairie Hachette.

1° - La baisse de 5% prescrite par le décret du 2 janvier 1947 et par la C.M. du 15.1.1947 est applicable aux taxes et redevances communales à caractère non fiscal.

D'autre part la prochaine suppression des pièces de 0,10 et 0,20 a rendu nécessaire l'arrondissement au 1/2 franc ou au franc de toutes les taxes et redevances de voirie.

En raison de cet arrondissement d'une part et du fait que certaines taxes de faible importance s'élevaient déjà à un multiple de 0,50, le service propose :

a) d'arrondir certaines taxes de faible importance au franc ou au 1/2 franc inférieurs, même si la diminution est supérieure à 5%.

b) de laisser d'autres taxes inchangées.

c) de porter au franc ou 1/2 franc supérieurs les taxes inférieures à 1 franc.

D'autre part en raison des difficultés techniques que rencontrerait la mise en application de cette baisse au 2 janvier le service propose de prendre pour ces dernières taxes le 1er avril comme date de mise en application du nouveau tarif.

2° - une circulaire ministérielle du 28 novembre 1946 ayant quadruplé le taux maximum des redevances afférentes aux distributions d'essence, le service propose de porter la redevance municipale, inchangée depuis 1936, au taux maximum diminué de 5% afin de la mettre en harmonie avec l'ensemble du tarif de droits de voirie ainsi qu'avec les tarifs pratiqués par l'Etat.

3° - La redevance afférente à l'occupation par la Librairie Hachette de 19 kiosques à journaux est révisible tous les 3 ans et est susceptible d'être modifiée si l'indice des prix de gros varie d'au moins 15%. Le coefficient de hausse par rapport à 1943 étant de 202,24%, le service propose de porter la redevance de 4531frs à 13.694 frs 50 par an, tarif applicable à partir du 1er octobre 1946 et pour tenir compte de la diminution de 5% à 13.010 frs à partir du 1er janvier 1947.

La Commission adopte ces différentes propositions. Le rapport du service sera transmis à l'Administration Municipale.

219 V.F. Passerelle du Bois de Boulogne - Projet de reconstructions - Informations -

La Commission prend connaissance sans observations du projet de reconstruction présenté par le Sœ des Ponts et Chaussées.

220 V.F. - Création d'un P.N. à l'intersection des rues de Bavai et du Grand Balcon -

La Commission prend connaissance d'un projet présenté par la S.N.C.F. en vue de la création d'un passage à niveau provisoire à établir rue de Bavai au droit de la rue du Grand Balcon.

Cet ouvrage est destiné à faciliter les importants travaux ferroviaires entrepris aux abords du Mont de Terre.

La Commission n'a pas d'objections à présenter.

221 V.F. - Déviation du chemin départemental n° 146 et Construction d'un ouvrage d'art dit "P.S. du Mont de Terre".

Ces projets sont rendus nécessaires par les travaux entrepris par la S.N.C.F. en vue de l'extension du dépôt de Fives et l'aménagement de la Gare Saint-Sauveur pour les transports du régime accéléré.

La S.N.C.F. a l'obligation d'assurer, à ses frais, le rétablissement des communications, les voies nouvelles ou ouvrages d'art ainsi créés comportant des caractéristiques équivalentes à celles de voies ou ouvrages anciens.

Mais il a paru intéressant de prévoir pour les nouveaux ouvrages à réaliser, des caractéristiques plus importantes, réservant largement l'avenir.

La voie à dévier: rue de Bavai et P.S. du Mont de Terre, étant chemin départemental, diverses conférences ont eu lieu entre la S.N.C.F., le service des Ponts et Chaussées et les Services Techniques Municipaux, en vue d'arrêter les dispositions techniques et financières qui pourraient être adoptées.

M.AUREL fait un exposé du résultat de ces divers entretiens.

Dispositions techniques -

Le P.S. provisoire actuel du Mont de Terre serait remplacé par un ouvrage à construire dans l'axe de la rue Mattéotti et qui comporterait deux ouvrages d'art de longueur respective 116m40 et 70m90 séparés par un remblai de 70m de longueur. Les tabliers supporteraient une chaussée de 9m et deux trottoirs de 1m575. L'ouvrage serait prévu pour pouvoir procéder ultérieurement à un élargissement de la chaussée à 12m15 par adjonction de simples passerelles pratiquement indépendantes de l'ouvrage et destinées à supporter les nouveaux trottoirs.

La voie de tramways serait axiale.

Sur le remblai intermédiaire de 70m la chaussée serait établie de manière à prévoir le doublement de la voie de tramways et serait portée à 10m70 avec deux trottoirs de 1m50 de large.

Le nouveau chemin départemental I46, remplaçant une partie de la rue de Bavaï qui serait supprimée aurait son point de départ à l'angle de la cité des Etudiants. Son implantation serait déterminée par le prolongement de l'alignement N.E. de cet édifice. Il viendrait se raccorder à l'ouvrage d'art à construire.

Il serait emprunté par une voie de tramways axiale.

La largeur de la chaussée serait de 9m, celle des trottoirs de 3m50, soit une largeur totale de 16m. Afin de permettre un évitement sur la <sup>voie de tramways un élargissement de la</sup> chaussée serait prévu dans le milieu de ce nouveau tronçon de C.D.. Sa longueur serait de 70m, la largeur de la chaussée de 10m70 et les trottoirs auraient une largeur de 2m65 de sorte que la largeur totale de la voie resterait de 16m.

Enfin il serait prévu que les constructions à édifier au N.E. de cette artère seraient érigées en retrait de 7m sur l'alignement résultant de la largeur de 16m, ceci en vue de réserver l'avenir.

Participation financière -

La S.N.C.F. exécutera les remblais nécessaires. Elle prendrait à sa charge, à titre de rétablissement des communications dans des conditions analogues aux conditions anciennes, les dépenses correspondant à une chaussée de 7m et à deux trottoirs de 1m tant sur l'ouvrage d'art que sur la déviation du C.D. I46.

La dépense résultant des surlargeurs seraient répartie entre le département et la ville suivant les règles ci-après:

ouvrage d'art et chaussée sur l'ouvrage. Le département prendrait en charge 1m50 de surlargeur, la ville prenant 0m50; la ville paierait en outre l'élargissement des trottoirs de 0m575 chacun, ceux-ci étant considérés comme étant construits en encorbellement (cas sans participation aux poutres principales de l'ouvrage).

Déviation de C.D. I46 et remblai intermédiaire entre les deux parties de l'ouvrage d'art.

La dépense résultant de l'élargissement des chaussées serait répartie suivant la proportion 2/3 pour le département et 1/3 pour la ville. La ville ferait son affaire des surlargeurs de trottoirs.

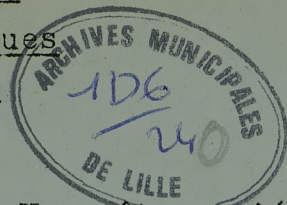
Les déplacements des voies de tramways seraient supportés intégralement par la S.N.C.F.. La Commission prend acte de cette communication et donne un avis favorable aux dispositions envisagées.

Un rapport détaillé sera établi par l'Administration Municipale.

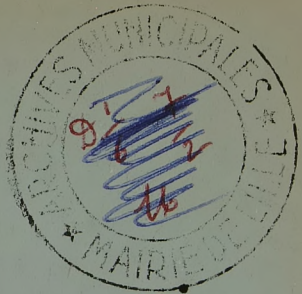
M. Grangeon  
MAIRIE DE LILLE

Services Techniques

Voie Publique



Lille le 17 mai 1947



Vous êtes prié de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de la Voie Publique qui aura lieu le mercredi 21 mai dans mon cabinet.

La séance sera ouverte à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- I- SERVICES PUBLICS- I°- Marché pour la fourniture de raccords,  
2°- Marché pour la réparation d'une pompe,  
3°- Entretien général des canalisations d'eau potable, d'eau industrielle, des branchements particuliers et travaux d'embranchement sur la conduite publique à exécuter au compte des concessionnaires - Mise en adjudication.
- II- JARDINS ET PROMENADES - I°- Transport de scories par l'Assochar-Marché  
2°- Achat de pots à fleurs- Et- Desputures-Cousin à Pérenchies-Marché  
3°- Achat d'arbres et arbustes- Fontnieux à Roncq - Marché  
4°- Achat de végétaux- M. Détriché à Angers- Marché  
5°- Achat de matériel horticole et de pots à fleurs- M. Caignart à Anappes - Marché.
- III- VOIE PUBLIQUE- -  
I°- Demande d'installation d'un poste distributeur d'essence rue Colbert entre la rue des Stations et la rue J. Lefebvre  
2°- Demande d'installation d'une terrasse sur plancher pour la vente de crème glacée, place de Béthune  
3°- Demande de stationnement d'un autobus Lille-Armentières, avenue Charles Saint Venant  
4°- Demande d'installation d'un fléchage dans le centre de la Ville donnant l'adresse du centre de documentation de la France d'outre-mer  
5°- Demandes d'autorisation de prendre des photos filmées dans la Ville ( appareil portatif sans pied)  
6°- Demande de stationnement, place du Général de Gaulle (autobus du Café des Fleurs)  
7°- Demande d'installation d'un kiosque destiné à la vente de confiserie et glaces, square Jussieu ou jardin Vauban  
8°- Marchands de fleurs installés les mercredi et samedi sur la place du Général de Gaulle entre le terre-plein de la Déesse et la Grand'Garde  
9°- Demande de modification de l'emplacement accordé actuellement à quatre marchands de fleurs coupées sur la place du Général de Gaulle  
10°- Demande d'installation d'une baraque en bois pour la vente de fleurs, place du Général de Gaulle.  
11°- Installation de camelots, démonstrateurs et marchands de toute nature à proximité de la Foire Commerciale de 1947.  
12°- Détermination des emplacements où doit être appliqué le droit de voirie afférent aux véhicules stationnant aux abords des marchés et foires  
13°- Eclairage de la Voie Publique par des particuliers. Remboursement de la dépense de consommation d'électricité afférente au 1er trimestre 47  
14°- Rectification de la Route Nationale n° 25- Classement d'un tronçon de la rue d'Arras dans la Voirie Nationale.  
15°- Jonction des tronçons du collecteur Est existants de part et d'autre de la gare des voyageurs  
16°- Affaires diverses.

L'Adjoint délégué,  
A. ROUSSEAU.

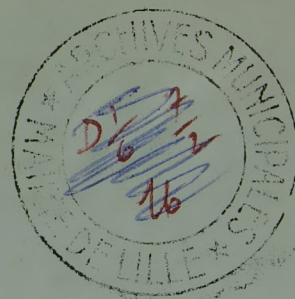


M. Langem

COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE



Réunion du 21 Mai 1947



Procès-verbal N° 14

Le 21 Mai à 18 h 30, la Commission de la Voie Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. A. ROUSSEAU, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. JANSSENS, G. LEROY, LUSSIEZ, ROGGMAN et SOULIE.

Excusé : M. DE BECKER.

Absents : Mme J. LEROY, M. DOYENNETTE.

Assistaient à la réunion :

- M.M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services techniques,
- COURTHEOUX, Ingénieur Chef des Services publics,
- BOSSARD, Directeur des Promenades et Jardins,
- VAN DE WIELE, Chef du Service de la Voie Publique,
- CHIMOT, Rédacteur.

Le procès-verbal N° 13 de la réunion du 19 Mars n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'étude des questions intéressant les services publics et le service des Jardins et Promenades.

I - SERVICES PUBLICS.

- 1) Marché pour la fourniture de raccords.
- 2) Marché pour la réparation d'une pompe.
- 3) Entretien général des canalisations d'eau potable, d'eau industrielle, des branchements particuliers et travaux d'embranchement sur la conduite publique à exécuter au compte des concessionnaires - Mise en adjudication.

Rapports transmis à l'Administration avec avis favorable.

II - JARDINS ET PROMENADES.

Fourniture de scories - Marché Assochar.

Fourniture de pots à fleurs - Marché Despatures, Cousin.

Fourniture d'arbres et arbustes - Marché Ponthieux.

Fourniture de végétaux - Marché Détriché.

Fourniture de matériel horticole et de pots à fleurs - Marché Caignart.

La Commission émet un avis favorable aux projets de marché présentés et transmettra les dossiers à l'Administration Municipale.

### III - VOIE PUBLIQUE.

La Commission passe ensuite à l'étude des questions diverses intéressant le service de la voie publique, puis procède à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

#### 222 VP - Terrasses de café.

A la suite de réclamations émanant de plusieurs cafetiers qui trouvent trop onéreux de devoir payer, pendant la période du 1er Avril au 30 Septembre, la redevance afférente aux concessions de terrasses pour une durée de 3 mois coïncidant avec un trimestre civil, la Commission propose d'appliquer dorénavant la redevance trimestrielle à compter du 1er jour de n'importe quel mois compris entre Avril et Juillet.

Cette mesure serait de nature à donner satisfaction à de nombreux cafetiers. Elle leur permettrait en effet de profiter des trois meilleurs mois de vente, Juin, Juillet, Août, en acquittant seulement les droits afférents à un trimestre au lieu de deux, comme par le passé.

Note complémentaire du service. - A la suite de divers entretiens, il est apparu que la solution la plus intéressante, tant pour les usagers que pour la Ville, serait l'application d'une taxe mensuelle fixée au tiers de la redevance trimestrielle. Le départ de chaque période mensuelle serait obligatoirement fixé au 1er de chaque mois. Les concessions seraient accordées pour un nombre quelconque de mois, à la demande du pétitionnaire.

#### 223 VP - Demande d'autorisation de stationnement au Pont du Ramponneau pour la vente de crème glacée.

Pétitionnaire : Madame DRUGMAN, 22 rue des Trois Mollettes.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

#### 224 VP - Demande d'installation d'un poste distributeur d'essence rue Colbert entre la rue des Stations et la rue J. Lefebvre.

La Commission donne un avis défavorable à l'installation d'une pompe à essence en bordure du trottoir en raison de l'étroitesse de celui-ci. Elle ne s'opposerait pas néanmoins à la pose d'un distributeur mural.

#### 225 VP - Demande d'installation d'une terrasse s/plancher pour la vente de crème glacée, place de Béthune.

Avis favorable à l'octroi du permis sollicité.

#### 226 VP - Demande de stationnement d'un autobus Lille-Armentières, avenue Charles Saint-Venant.

La Commission donne un avis favorable à l'octroi du permis sollicité à la condition que l'autobus emprunte l'itinéraire suivant : rue du Molinel, boulevard de la Liberté, quai de la Haute-Deûle et avenue de Dunkerque.

#### 227 VP - Demande d'installation dans le centre de la ville d'un fléchage donnant l'adresse du centre de documentation de la France d'outre-mer.

Seules les administrations chargées des services de voirie ayant le droit de placer en vue du public des indications ou signaux

concernant la circulation, la commission donne un avis défavorable à l'octroi de la permission demandée.

228 V.P. - Demande d'autorisation de prendre des photos filmées dans la ville (appareil portatif sans pied)

La Commission décide de donner dorénavant un avis défavorable à toute nouvelle demande de ce genre et de révoquer l'autorisation accordée à ce jour.

229 V.P. - Demande de stationnement Place du Général de Gaulle de l'autobus du " Café des Fleurs ".

Le café des fleurs étant situé sur le territoire de Lambersart le pétitionnaire pourra faire stationner l'autobus destiné au transport de ses clients à l'emplacement prévu pour le stationnement des autobus desservant cette direction, c'est à dire au Square Jussieu.

230 V.P. - Demande d'installation d'un kiosque destiné à la vente de confiserie et de glaces, square Jussieu et Jardin Vauban.-

Un avis défavorable à l'installation d'un kiosque est donné pour le square Jussieu pour des raisons d'esthétique et de circulation.

Quant à l'autre emplacement, il sera demandé au pétitionnaire un complément d'information concernant la possibilité de démonter le kiosque chaque soir et l'emplacement exact sollicité.

231 V.P. - Marchands de grains et de plants installés les mercredi et samedi sur la Place du Général de Gaulle entre le terre-plein de la Déesse et la Grand'Garde.-

La Commission donne un avis favorable à l'installation de ces marchands à l'emplacement sus-désigné. Toutefois pour qu'aucune gêne ne soit apportée à la circulation et au parcage des véhicules, le service délimitera exactement l'emplacement réservé qui ne pourra en aucun cas être dépassé.

Le dossier sera ensuite transmis au Service des Halles et Marchés.

232 V.P. - Demande de modification de l'emplacement accordé actuellement à quatre marchands de fleurs coupées Place du Général de Gaulle.-

La demande formulée par ces marchands qui sont installés en rangée le long du terre plein de la Déesse face à la rue Esquermoise et qui désirent s'installer dos à dos en carré au même emplacement, reçoit un avis défavorable en raison des nécessités de la circulation.

233 V.P. - Demande d'installation d'une baraque en bois pour la vente de fleurs place du Général de Gaulle.-

La demande présentée par M. BOITQUIN qui désire remplacer un abri mobile formé d'une toile tendue sur quatre piquets par une baraque en bois démontable qui serait retirée chaque soir, reçoit un avis défavorable en raison du caractère peu esthétique de la construction projetée qui ne correspondrait d'ailleurs plus au caractère du commerce du pétitionnaire.

234 V.P. - Détermination des emplacements où doit être appliqué le droit de voirie afférent aux véhicules stationnant aux abords des marchés et foires.-

Pour mettre un terme aux difficultés d'application de cette taxe et aux réclamations présentées par la Chambre Syndicale des Commerçants sur marchés la Commission de la Voie Publique ne verrait pas d'inconvénient à la suppression pure et simple du paragraphe 22 de l'art. 102 du Code des Arrêtés Municipaux.

235 V.P. - Eclairage de la Voie publique par des particuliers.- Remboursement de la dépense de consommation d'électricité afférente au premier trimestre 1947.-

Rapport transmis à l'administration municipale avec avis favorable.

Sont ensuite adoptés pour être transmis à l'Administration Municipale les rapports ci-après :

236 V.P. - Rectification de la Route Nationale n° 25 -Classement d'un tronçon de la rue d'Arras dans la voirie nationale.

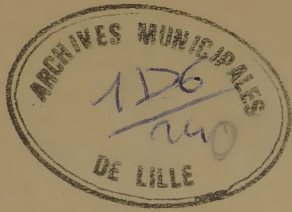
237 V.P. - Jonction des tronçons du collecteur Est existant de part et d'autre des voies de la Gare des Voyageurs.

238 V.P. - Déplacement de la rue Louis Dupied - Mise en adjudication des travaux.-

239 V.P. - Reconstruction de trottoirs pavés endommagés par faits de guerre - Mise en adjudication des travaux.-

240 V.P. - Reconstruction de trottoirs dallés endommagés par faits de guerre - Mise en adjudication des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.



COMMISSION DE LA VOIE PUBLIQUE

Réunion du 16 Juillet 1947

Procès-verbal N° 15



Le 16 Juillet à 18 H 30, la Commission de la Voie publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. A. Rousseau, adjoint au Maire.

Présents : M.M. Claes, adjoint au Maire, De Becker, Doyennette, Janssens, Lussiez, Soulié, conseillers municipaux.

Excusé : M. Gabriel Leroy

Absents : Mme J. Leroy, M. Roggeman.

Assistaient à la réunion :

M.M. Aurel, Ingénieur en Chef des Services techniques,  
Courthéoux, Ingénieur, chef des services publics,  
Marquis, directeur adjoint du Service des Promenades et  
Jardins  
Vandewièle, Chef du Service de la Voie publique  
Chimot, rédacteur, faisant fonctions de Chef de bureau

-----  
Le procès-verbal N° 14 de la réunion du 21 Mai n'appelant aucune remarque, la Commission aborde l'ordre du jour par l'étude des questions

M. Janssens signale qu'un commerçant de la Place de la Nouvelle Aventure utilise le trottoir situé au droit de son établissement pour le dépôt de marchandises, formant ainsi obstacle à la circulation des piétons.

Le service fera procéder à une enquête et interviendra pour faire cesser cet état de choses.

La question de l'installation d'un terrain de basket-ball au square H. Ghesquière est ensuite évoquée.

M. De Becker expose les raisons pour lesquelles il souhaiterait que ce terrain soit installé à l'intérieur du square dont les arbres sont encore peu développés et la végétation relativement rare.

Il demande en outre qu'une première couche de sable soit épanchée dès que possible sur les scories qui forment actuellement le revêtement de ce square.

La proposition de M. De Becker est adoptée et le dossier est retourné au Service pour suite à donner.

M. De Becker manifeste ensuite sa satisfaction et transmet les remerciements des riverains pour les travaux de réfection du trottoir de la rue d'Haubourdin.

M. Claes signale que le bec de gaz situé impasse Albert ne fonctionne plus et demande s'il serait possible de le faire remettre en état.

M. Vandewiele souligne qu'il s'agit d'une voie privée et que le branchement est vraisemblablement en mauvais état. Néanmoins, le service s'efforcera de remettre cette lanterne en état. Dans le cas d'impossibilité il pressentira un particulier qui poserait sur la façade de son immeuble et à ses frais une lampe dont la consommation serait supportée par la Ville.

M. Rousseau soumet ensuite une demande d'installation d'un jeu de basket-ball au Square Lardemer. La Commission unanime juge qu'il n'est pas indiqué de faire cette installation. M. Rousseau propose alors la Place Gutenberg où pourrait être créé un jeu de basket amovible sur l'emplacement du Ballodrome qui, actuellement, est pratiquement inutilisé.

La Commission adopte cette proposition et transmet le dossier au Service d'Architecture pour suite à donner.

Il est ensuite procédé à l'examen des rapports ci-après, inscrits à l'ordre du Jour :

I.- Services publics  
=====

Service des Eaux - Modalités d'application des baisses de 5 et 10 % aux travaux d'entretien des canalisations.

La Commission adopte les propositions présentées par le service et transmet le rapport à l'Administration Municipale.

II - Jardins et promenades  
=====

1°- Entretien du jardinet entourant le Monument aux Morts de la Police, Boulevard du Maréchal Vaillant.

Après un échange de vues auquel prend part M. Claes, la Commission décide qu'un lot de plantes sera mis à la disposition du Comité qui pourra ainsi en assurer lui-même l'entretien.

2°- Marchés Lotigié, Masquelier, "Proci", Delberghe et Corbisier

La Commission émet un avis favorable aux projets de marché présentés et transmet les dossiers à l'Administration Municipale.

M. Claes se retire alors.

III - Voie publique  
=====

241 VP - Demande de stationnement Boulevard de la Liberté, face au jardin Vauban.

Pétitionnaire : Douchet Paul 45 rue Léonard Danel - Vente de pommes de terre frites.

242 VP - Demande de stationnement Place Sébastopol, près du Théâtre

Pétitionnaire : Vandamme Alfred, 137 rue des Postes. Vente de glaces.

243 VP - Demande de stationnement sur le terre-plein situé face au Cimetière du Sud

Pétitionnaire : Edmond Descamps, 89 rue Paul Lafargue - Vente de fruits et légumes.

244 VP - Demande de stationnement sur le terre-plein de la place de Tourcoing à proximité du kiosque de journaux

Pétitionnaire : Courcier Désiré, 45 rue Pline - Vente de fruits.

La Commission émet un avis favorable à l'octroi des permis sollicités.

245 VP - Demande de stationnement Square de Jussieu, côté autobus

Pétitionnaire : Mme Delforge, marchande de quatre-saisons.

La Commission émet un avis défavorable, l'emplacement sollicité étant situé en îère zone et interdit, de ce fait, aux stationnements des marchands de quatre saisons (Code des Arrêtes Municipaux Art.208)

246 VP - Demande d'installation d'un étalage de la Maison F. Potin (angle des rues Nationale et Esquermoise)

Cette demande a déjà fait l'objet d'un avis défavorable de la Commission le 4 Juillet 1945. La Commission estimant que toute la largeur du trottoir est indispensable à la circulation, particulièrement intense à cet endroit, ne peut que confirmer l'avis antérieurement émis.

247 VP - Publicité par haut-parleurs installés à l'extérieur des habitations ou magasins.

La Commission émet l'avis que la réglementation régissant les haut-parleurs installés sur les véhicules circulant ou stationnant sur la voie publique - et qui se traduit par une interdiction pure et simple- soit étendue aux haut-parleurs installés à l'extérieur des habitations ou magasins et à ceux qui, bien qu'installés en retrait de la voie publique, sont orientés de façon à ce que les sons émis soient diffusés sur la voie publique. Elle décide de soumettre la question à l'Administration Municipale.

248 VP - Projet de création d'un parc pour automobiles et de suppression du stationnement réservé aux taxis place de la Bourse.

La Commission est favorable à ce projet et juge qu'il serait pertinent d'entériner le parc qui s'est créé spontanément place de la Bourse.

Elle estime toutefois que le syndicat des chauffeurs de taxis de Lille doit être auparavant pressenti à l'effet de savoir s'il ne désire pas utiliser à l'avenir l'emplacement qui a été fixé pour le stationnement de 7 taxis Place de la Bourse par l'arrêté 2116 en date du 15-1-47.

249 VP - Projet de modification du tarif afférent aux calicots

Les calicots sont actuellement taxés au mètre linéaire sur mesurage effectué dans le sens de leur plus grande longueur et quelle que soit leur hauteur. Il se produit de ce fait que des calicots dont la dimension de la hauteur se rapproche de celle de la longueur paient une redevance proportionnellement moins élevée que des calicots d'une

superficie moindre, mais d'une longueur plus grande. Pour faire cesser cette anomalie le service préconise une modification du système de taxation.

La Commission propose de taxer dorénavant les calicots au mètre carré en prenant comme base le tarif actuel, appliqué à un calicot de 0m60 de hauteur.

La nouvelle taxe s'élèverait donc à

	<u>Hors zone</u>	<u>1ère zone</u>	<u>2me zone</u>	<u>3me zone</u>
Tarif actuel taxe au m.linéaire	28 frs	23 frs	17 frs	11 frs
Tarif proposé taxe au m. carré	$\frac{28 \times 100}{60} =$ 47frs =====	$\frac{23 \times 100}{60} =$ 40 frs =====	$\frac{17 \times 100}{60}$ 30 frs =====	$\frac{11 \times 100}{60} =$ 20 frs =====

Dossier transmis à la Commission des Finances et à l'Administration Municipale.

250 VP - Cession de Vieux matériaux - Admission en recette -

251 VP - Frais d'expertise d'immeubles menaçant ruine - Remboursement

252 VP - Electrification de la rue Ferrer .. Garibaldi par la Ville de Fâches-Thumesnil -

Remboursement de la dépense de consommation d'électricité afférente aux mois de Février et Mars 1947.

253 VP - Eclairage de la Voie Publique par des particuliers -

Remboursement de la dépense de consommation d'électricité afférente au 2ème trimestre 1947.

Les dossiers sont adoptés sans observation et transmis à l'Administration municipale.

254 VP - Marché pour la fourniture de 4800 T de sable de rivière

255 VP - Fourniture de 275 T de grenailles 2/5; de 275 T de grenaille 5/20 et de 275 T de macadam 20/40 - Marché -

256 VP - Fourniture de 550 T de gravillon, marché -

257 VP - Fourniture de ciment pour exécution des travaux de voirie - Marché -

258 VP - Déchargement de 80.000 pavés de granit fournis aux péniches - Marché -



- 5 -

La Commission émet un avis favorable aux projets de marchés présentés et transmet les dossiers à l'Administration Municipale.

259 VP - Projet de cahier des charges pour la fourniture de pavés pour l'année 1947 -

La Commission adopte sans observation ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.